

POUR UNE SOCIÉTÉ DE PROJETS

Projet guadeloupéen de société

POUR UNE SOCIÉTÉ DE PROJETS

Contribution au débat du XI^e congrès
des élus départementaux et régionaux

PROJET GUADELOUPÉEN DE SOCIÉTÉ

POUR UNE SOCIÉTÉ DE PROJETS

Contribution au débat du

XI^e Congrès des élus départementaux et régionaux

NOVEMBRE 2011

Avant-propos

Ce document vise à répondre à la résolution des élus du congrès réunis le 10 décembre 2010 qui ont souhaité discuter et adopter un projet de société pour mieux éclairer leur choix et mieux penser l'avenir du pays.

Il a vocation, bien évidemment, à être amendé, complété et enrichi et, pour cela, il sera transmis à l'ensemble des élus, puis il sera publié et mis en ligne afin qu'il soit accessible au plus grand nombre de citoyens et qu'il bénéficie de la concertation la plus large.

Il sera ensuite soumis et discuté au congrès d'orientation des 8 et 9 décembre 2011. Après ce débat et une fois adopté formellement par le congrès comme document de travail, il sera soumis aux comités communaux, au comité départemental et régional, aux associations, aux partis et aux cultes de toutes confessions.

Le comité guadeloupéen du projet sera ensuite saisi par le président en exercice du congrès. Au terme de ses travaux, il remettra un document finalisé qui sera validé par une commission mixte *ad hoc* du conseil général et du conseil régional et soumis pour discussion et adoption à un congrès de décision.

Faudra-t-il s'en tenir là et s'en satisfaire ?

Non. Trois voies seront, par la suite, explorées :

- 1) Il sera proposé de renforcer la légitimité de cette résolution et de la soumettre, en conséquence, à la consultation populaire de chacune des 32 communes. Les maires seront sollicités en ce sens et seront accompagnés financièrement par le conseil général et le conseil régional pour l'organisation de ces « referendums ».

2) De ce projet de société, sortiront une proposition de loi relative à nos institutions et une question qui sera soumise au Premier ministre et au président de la République ; celui-ci consultera le peuple guadeloupéen, pour en recueillir le consentement préalable.

3) Il faudra, le moment venu, en tirer un programme chiffré accompagné d'un calendrier réaliste.

Préface

Le 24 juin 2009, le VIII^e Congrès des élus départementaux et régionaux, réuni au Conseil général, a initié le processus d'élaboration du Projet guadeloupéen de société (PGS) en définissant une méthode de travail. Cette méthode plaçait au cœur du processus des « comités du projet » – au niveau communal, au niveau des grandes unités territoriales et au niveau départemental chargés de recueillir, de formaliser et de structurer les contributions des citoyens, des associations, des élus, des partis politiques, des syndicats, des ordres professionnels, etc.

Malgré des pauses dans ce travail, principalement en raison du calendrier électoral (élection régionale en 2010, élections cantonales en 2011) et des difficultés d'animation des comités locaux du projet, le processus d'élaboration du PGS s'est néanmoins poursuivi. Le conseil général a ainsi publié une compilation d'une quinzaine de contributions provenant essentiellement de partis politiques et d'associations. Le conseil régional, pour sa part, a choisi de s'appuyer dès le début du processus sur les très nombreux travaux de réflexion prospective engagés à partir de 2004, lors de l'arrivée aux responsabilités d'une nouvelle majorité. Ces travaux ont presque systématiquement fait l'objet de débats publics et participatifs avec la population et ils ont tous été conduits dans une très large concertation associant l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale guadeloupéenne.

Parmi ces travaux figurent :

- le Schéma d'aménagement régional ;

- le Schéma régional de développement économique ;
- le Schéma directeur d'aménagement touristique ;
- le Plan régional de développement de la formation professionnelle ;
- le Plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie (PRÉRURE) ;
- les Assises régionales thématiques organisées en 2006 et en 2007 sur l'agriculture, la pêche et le développement rural, le développement durable, le tourisme, la formation professionnelle, l'artisanat, le sport et le logement, qui ont nourri les travaux du V^e Congrès des élus départementaux et régionaux sur l'emploi et le développement économique et du VI^e Congrès sur la Guadeloupe à l'horizon 2020.

En tout, depuis 2004, en collaboration étroite avec l'État, le département, les communes, les partenaires sociaux qui ont bien voulu travailler avec nous et les citoyens, une cinquantaine de plans et de schémas a été élaborée pour penser et construire la Guadeloupe de demain. Cette somme considérable d'analyses, de propositions et de plans d'action est un acquis précieux qui a, d'ailleurs, été synthétisé dans un document intitulé *Guadeloupe Horizon 2030*.

À cette somme considérable, s'ajoute l'expérience d'une équipe régionale d'hommes et de femmes au travail depuis bientôt huit ans, en prise avec les réalités et les citoyens, et qui, dans leur diversité, ont gardé le souci constant de mettre en cohérence les idées et les actions.

Le présent document est le fruit de ce travail collectif enrichi, de plus, par les rencontres territoriales que la Région Guadeloupe a organisées dans la plupart des communes de l'archipel, au second semestre 2010, lors de sa dernière présidence du Congrès.

À ce stade de l'élaboration du PGS, ce document est donc davantage qu'une contribution : c'est un document d'orientation que nous soumettons à la population et aux élus régionaux et départementaux réunis en congrès.

Amendée et enrichie par les citoyens, les associations, les partis politiques, sa version finale pourrait être soumise à une consultation populaire locale inédite dans sa forme en ce qu'elle se déroulerait dans chacune des 32 communes de notre archipel.

Adopté, ce projet de société serait tout à la fois l'horizon et le cap que nous nous fixons pour changer notre pays afin qu'il soit sur les rails des ambitions que nous nourrissons pour lui.

Bonne lecture.

Bon débat.

Basse-Terre, le 15 novembre 2011

**Victorin LUREL, président en exercice
du Congrès des élus départementaux et régionaux
de la Guadeloupe**

Introduction

La Guadeloupe est une terre riche et fertile que nos voisins nous envient. Elle possède une jeunesse talentueuse et volontaire qui atteint l'excellence en de nombreux domaines et qui s'exporte dans le monde entier. Elle dispose d'un esprit d'entreprise audacieux et dynamique qui la classe régulièrement parmi les premières régions de France pour la création d'entreprises. Elle est composée de femmes et d'hommes qui, chaque jour, dans les associations, dans les institutions, s'emploient à faire progresser l'économie, à créer du lien social, à former les jeunes et les moins jeunes et à valoriser notre patrimoine culturel. Elle est aussi un réservoir inépuisable d'artistes et de sportifs qui contribuent à la faire rayonner bien au-delà de ses petites frontières.

Mais, comme dans bien d'autres pays, à commencer par ceux de la Caraïbe toute proche, la société guadeloupéenne souffre d'injustices criantes et de situations difficiles pour des familles dans la détresse et pour une certaine jeunesse à la dérive.

En dépit de nos nombreux atouts, nous subissons des handicaps tels que l'insularité, l'étroitesse de notre territoire et de notre marché, ainsi que la vulnérabilité aux risques naturels.

De plus, nous présentons des faiblesses tenaces :

- un chômage de masse qui touche surtout les plus jeunes et les femmes ;
- un degré élevé de conflictualité dans le monde du travail ;
- un degré élevé de violence contre les personnes et les biens ;
- des carences de plus en plus acérées dans la sociabilité adolescente ;
- un rapport souvent problématique à l'autorité et à la règle ;

- une inégale répartition des terres et des richesses ;
- une trop grande vulnérabilité face à des monopoles économiques internes ou externes.

Certaines de ces faiblesses sont structurelles. Mais la plupart nécessitent de faire la part entre ce que nous devons attendre des autres, de l'État, des institutions, des élus, et le travail que nous avons, chacun, à faire sur nous-mêmes.

Le peuple guadeloupéen, quand il se rassemble, est capable du meilleur. Il est capable de dépasser les blessures de l'Histoire, de se libérer des chaînes du passé, de ne pas être "les esclaves d'une mémoire douloureuse", comme le disait Frantz Fanon. Il est capable de ne pas s'attarder sur ce qu'on a fait de lui et de se préoccuper de ce qu'il fait lui-même de ce qu'on a fait de lui. Il est capable de dépasser l'image univoque qui s'est forgée dans son imaginaire : celle d'un peuple en lutte et en contestation permanentes, contre des ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, celle d'un peuple qui marche, résolu, déterminé, combattant, mais qui finit par ne plus savoir ce qu'il cherche en définitive.

Un projet de société peut être cet élément fédérateur autour duquel la Guadeloupe a l'opportunité de se rassembler et de se mettre en mouvement vers des objectifs et des ambitions partagés, afin de renouer avec une croissance solide, avec un développement durable et solidaire, avec une prospérité pour le plus grand nombre et avec un épanouissement à la fois personnel et collectif.

Pour y parvenir, le Projet guadeloupéen de société doit réussir la gageure de rassembler les Guadeloupéennes et les Guadeloupéens par-delà leurs différences et leurs opinions divergentes qui, comme partout, vont de l'extrême gauche à l'extrême droite. Ce projet de société ne saurait être un carcan, ni une planification autoritaire unique et impérative figeant nos destins dans un marbre qui aurait tôt fait, d'ailleurs, de se lézarder. Pour aboutir au rassemblement le plus large et à l'adhésion la plus forte,

ce projet de société doit au contraire offrir la liberté à chacun de réaliser son projet de vie sur la terre de Guadeloupe. Il doit s'adresser à toutes les Guadeloupéennes et à tous les Guadeloupéens, sans exclusive, et permettre à chacun de pouvoir accéder à sa parcelle de bonheur, conquise dans la richesse que ce pays peut créer et non prélevée, préemptée ou confisquée au détriment de l'un ou l'autre de ses compatriotes.

C'est ce souci qui nous a conduits, très tôt, dans les travaux du PGS, à résumer l'ambition du projet de société : **il doit en réalité permettre de faire émerger une société de projets.**

La Guadeloupe a en effet besoin de projets pour se rêver un destin collectif. Le projet de société fixe un cap, une direction, il énonce des valeurs et des principes, et il dessine un cadre favorisant la réalisation de ces projets.

La Guadeloupe est née diverse, multiethnique et multiconfessionnelle. Elle s'est construite par des bras de toutes les couleurs. Un formidable métissage, une créolisation féconde y sont à l'œuvre. La Guadeloupe est une terre accueillante qui s'enrichit, dans le moindre de ses interstices, de sa diversité et la haute idée que nous nous faisons de notre pays nous permet d'affirmer que celui qui a fait le choix de s'enraciner ici, sans y être né, est aussi Guadeloupéen que celui qui, comme nous, y est né par hasard ou par la force des choses. L'Indien, le Béké, le Blanc « péyi », le Syrien, le Libanais, le Métropolitain, l'Italien, l'Africain, l'Asiatique, le Pied-noir, que l'Histoire ou la vie a conduits ici un beau jour, devient de ce pays s'il est prêt à le bâtir, à s'y investir et à se sentir lié à la communauté de destins que nous formons.

Notre projet de société réaffirme son attachement aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité et de laïcité qui sont non seulement les valeurs de la République, mais aussi des valeurs universelles.

Il défend le droit de chacun à la sécurité.

Il promeut la liberté de conscience.

Il prescrit à chaque citoyen le devoir de protéger son environnement.

Il respecte la vie et défend la dignité humaine.

Il fait du travail, du mérite et du talent la clé de l'épanouissement personnel.

Il place l'éducation et la formation au premier rang des priorités de l'action publique.

Il réaffirme l'ambition d'offrir à chacun un savoir, un emploi, un logement et une santé.

Il défend l'existence de services publics essentiels à la cohésion sociale et privilégie la gestion publique des biens indispensables que sont l'eau, l'électricité, l'éducation, les transports ou encore les déchets.

Il soutient l'entreprise privée responsable socialement intégrant les préoccupations de l'environnement, du sociétal et de la gouvernance.

Il fait de la lutte contre les monopoles privés un objectif de politique économique.

Il reconnaît le créole comme langue à part entière à côté du français.

Il fait de la problématique institutionnelle un moyen et non pas une fin.

Notre projet décrit ainsi une Guadeloupe qui choisit résolument la voie d'un développement durable et solidaire, qui place l'homme et la femme guadeloupéens au centre de sa stratégie de développement, qui est poreuse à tous les souffles du monde, qui cherche à développer ses moyens propres de production et qui fait de l'éducation et de la formation des priorités absolues, car c'est l'humain notre richesse essentielle.

De la pensée aux actes, l'ambition de ce projet est de parvenir à bâtir une société différente de celle qui, aujourd'hui, ne permet manifestement pas d'atteindre le bonheur auquel nous aspirons pour le transmettre aux générations futures.

Cette société, nous la voulons :

- 1. plus juste et moins inégalitaire.**
- 2. ...plus sûre et donc plus libre.**
- 3. ...encore plus dynamique et davantage créatrice de valeur ajoutée.**
- 4. ...plus respectueuse de son environnement.**
- 5. ...plus ouverte sur le monde.**
- 6. ...fière de sa diversité culturelle et de son identité.**
- 7. ...plus démocratique et plus responsable.**

Ainsi développé, le Projet guadeloupéen de société entend restaurer la politique dans sa capacité à transformer le réel au bénéfice de l'Homme. Le volontarisme politique y apparaît comme le moteur du progrès et, en cela, la société qu'il édifie est fondée sur les valeurs humanistes universelles héritées de l'idéal républicain.

Le présent projet pour la Guadeloupe ne dévie pas de cet idéal et de ses valeurs, qui sont les fondements sur lesquels chacun peut construire son projet de vie et voir garanties ses libertés fondamentales : la liberté d'expression, la liberté d'aller et venir, le droit de grève ou encore la liberté de conscience et de croyance.

Pour autant, chacun peut mesurer que la politique n'épuise pas à elle seule toutes les dimensions d'une société. Pour vertueuse qu'elle soit dans ses fondements et dans ses valeurs, la République n'empêche pas une société moderne d'être confrontée à des crises morales et sociétales majeures.

À l'instar de nombreux pays et territoires appartenant au monde développé, la Guadeloupe connaît en effet une crise de l'autorité, une crise de la famille, une crise du lien social, pour tout dire, une crise morale et une perte de sens que chacun perçoit et à laquelle la politique ne paraît pas en mesure de répondre seule.

Car pour y répondre, la part de lui-même que chaque individu doit mettre en œuvre est en réalité au moins aussi capitale que l'action collective sous la forme de politiques publiques.

La société que nous voulons pour la Guadeloupe de demain ne peut donc faire l'impasse sur la dimension spirituelle, éthique et morale qui doit guider chaque citoyen. Et s'il ne saurait revenir à un projet de société de prescrire une éthique ou une morale particulière, il peut en revanche lui incomber de créer les conditions d'un dialogue fécond entre la raison et la dimension spirituelle qui existe en chaque individu.

Ce dialogue doit être évidemment encadré par le principe de laïcité auquel nous souscrivons pleinement, tout en gardant à l'esprit que les religions d'amour du prochain ont parfois évolué en religion de la haine du prochain. Mais sur une terre comme la nôtre où la quasi-totalité des confessions et des obédiences est présente, jusque dans leurs nombreuses nuances, sur une terre où la spiritualité a joué un rôle historique important, un tel dialogue est nécessaire.

Nécessaire si nous voulons fédérer le plus grand nombre de citoyens, dans le respect de leur diversité et de leurs croyances, autour de ce projet de société. Nécessaire aussi pour bâtir ensemble ce qui est en réalité un projet de croissance et, plus encore, de développement moral, civil et culturel, c'est-à-dire un projet certes politique, économique, social et sociétal, mais un projet vertébré par des valeurs qui placent l'humain et le respect de la vie au centre de tout acte.

C'est de ce dialogue équilibré entre raison, éthique et morale que peut émerger la nouvelle société guadeloupéenne que nous voulons édifier. Une société qui a le souci des autres en même temps que le souci de soi et qui, à partir de cette sollicitude, privilégie le bien-être au matérialisme et à l'ubris de la consommation, le durable au court terme.

Cette société du vivre-ensemble, à l'opposé d'une simple société d'individus, trouve une résonance particulière dans nos traditions car, dans notre histoire, les solidarités familiales et de voisinage ont joué un rôle important d'amortisseur social et de ferment de cohésion qu'il serait bon de retrouver en ces temps troublés.

Notre société, si nous voulons qu'elle soit bonne, doit précisément tempérer la dimension égocentrique présente en chacun d'entre nous et qui, si souvent domine, par la dimension altruiste et solidaire qui, elle aussi, est présente en chacun d'entre nous. Elle doit aussi tempérer le relativisme culturel qui, poussé à l'extrême, conduit à nier l'existence de principes moraux universels.

De ce dialogue entre raison, éthique et morale doit par conséquent émerger un nouvel humanisme conscient des progrès à accomplir pour avancer vers ce que l'on peut appeler une « société bonne » où l'on peut vivre bien avec et pour les autres.

Au rang, notamment, de ces progrès à accomplir :

- la lutte contre les inégalités de genres, qui ne sont plus acceptables dans une société d'égaux où la femme, à la fois mère et active, doit prendre toute sa place ;
- le respect des autres en ayant une meilleure compréhension d'autrui, de ses choix de vie, de ses différences de culture, de ses différences de destin, respect qui est à la base d'une société qui combat les violences ;
- l'acceptation de la règle, de la loi et de l'autorité chargée de les faire respecter.

Cette société « bonne », c'est le bien commun à construire, celui qui permet le développement intégral de la personne humaine et qui reconnaît des valeurs supérieures communes. C'est une société ouverte et non pas offerte, humaine, fraternelle, responsable et soucieuse de l'autre : une économie de marché et non pas une société de marché.

En somme, nous aspirons à bâtir une société de paix, de concorde et de fraternité.

Une société plus juste et moins inégalitaire

« Il y a ceux qui voudraient améliorer les hommes et il y a ceux qui estiment que cela ne se peut qu'en améliorant d'abord les conditions de leur vie. Mais il apparaît que l'un ne va pas sans l'autre, et on ne sait par quoi commencer ».

André GIDE, « Journal 1941-1949 »

La question de l'égalité était au cœur des aspirations des révolutionnaires de 1789. Égalité en droit et en dignité tout d'abord, égalité économique et sociale ensuite. La lutte contre les discriminations – de genre, religieuses et ethnoculturelles – et la conquête de l'égalité réelle, auront été pendant deux siècles des déterminants du progrès social. La Guadeloupe ne peut que rester profondément attachée aux valeurs portées par ce mouvement qui a conduit à la première abolition de l'esclavage en 1793 en Haïti et en 1794 en Guadeloupe.

Nous nous réclamons de l'idéal de progrès qui voit l'égalité réelle comme le résultat de « couches successives » de réformes politiques et sociales.

Nous considérons toutefois que les avancées en matière de protections et de nouveaux droits sociaux sont consubstantielles au respect des libertés, et tout particulièrement à la liberté politique et à la liberté de conscience, qui doivent demeurer parmi les principes les plus essentiels de toute société vraiment démocratique. Ce principe, que nous croyons universel, trouve un écho singulier dans une Guadeloupe où la privation de liberté a longtemps constitué la règle.

Comme d'autres, nous pensons que les inégalités économiques et sociales ne peuvent se justifier qu'à la seule condition qu'elles procurent le plus grand bénéfice aux

membres les plus désavantagés de la société. Mais se pose alors la question du degré acceptable de telles inégalités. La Guadeloupe est une société plus inégalitaire encore que l'Hexagone : il convient par conséquent de veiller chez nous, davantage qu'ailleurs, au respect de ces équilibres. Il faut mettre en œuvre simultanément une politique d'égalité et une politique d'égalité des chances qui n'étouffent cependant pas le talent, les vertus, le travail et l'effort.

Il faut parvenir à faire émerger une nouvelle idée de justice sociale, qui ne se contenterait plus seulement d'agir d'en haut à partir des superstructures sociales traditionnelles, mais qui tiendrait avant tout compte de l'extraordinaire diversité des réalités et des situations sociales, ainsi que des aspirations de chacun. En somme, ces idées rejoignent celles prônant une politique du soin, du souci de soi, du souci des autres et de l'attention portée à autrui, renouant ainsi avec les valeurs de l'entraide et de la solidarité.

La politique c'est s'intéresser à agir pour les individus. C'est une priorité donnée au sujet, celle du primat de l'Homme sur le groupe et sur le collectif, sans pour autant oublier de faire sens et de faire peuple.

Notre projet de société comporte des politiques de redistribution des richesses et de lutte contre les inégalités. Car les inégalités de richesses et de conditions sociales sont telles aujourd'hui dans l'Hexagone et plus encore chez nous, qu'elles sapent les fondements même de notre pacte social.

Pour éviter, en Guadeloupe, de voir se creuser le fossé entre les élus, les élites et le peuple en Guadeloupe, il faut revivifier le débat public, s'adresser directement à l'Homme, à ses intérêts et à ses valeurs, répondre à ses besoins quotidiens et travailler à la citoyenneté.

Il nous revient de définir, pour la Guadeloupe, une véritable politique « redistributive ».

La mise en œuvre progressive mais implacable des préceptes néolibéraux depuis 30 ans en France et dans la plupart des pays industrialisés, sur fond de dérèglementations, de démentèlement de nos acquis sociaux, a fini par produire ses pires effets : l'accaparement des richesses par une petite minorité (en France, les 1 % des plus riches possèdent 24 % de la richesse du pays tandis que les 50 % des moins bien lotis n'en possèdent que 6 %), le déclassement des classes moyennes, et l'explosion de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. 13,5 % des ménages français vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit plus de 8 millions de français. En Guadeloupe, ce taux atteint le seuil vertigineux des 18 %, soit environ 73 000 personnes. Derrière ces statistiques, ce sont autant de souffrances individuelles et familiales, de mal-être social, de mal-logement et de conditions de vie indignes, tout particulièrement pour celles et ceux poussés, malgré eux, à vivre dans la rue.

C'est un fait, lorsque l'on naît riche, on a toutes les chances de devenir encore plus riche demain, en partie grâce à la rente de capital et de patrimoine que l'on fait fructifier, et non grâce à un surplus de richesse qui serait le fruit du travail. Aussi, **notre société a-t-elle le devoir de compenser, voire de corriger ces reproductions sociales, et de protéger les plus fragiles contre les accidents de la vie.** Or, comment corriger ces inégalités de richesses autrement que par des politiques de redistribution ?

Pour autant, peut-on affirmer aujourd'hui en France que le principe d'égalité devant l'impôt, « à revenu égal, impôt égal », soit, à la lettre, respecté ? Toutes les études sérieuses récentes sur le sujet montrent malheureusement le contraire. Pis, on peut même parler de progressivité à l'envers, faisant que plus on est riche, plus l'impôt est régressif.

Rétablir l'égalité devant l'impôt et rendre effective une politique « redistributive », passe donc nécessairement par une « révolution fiscale ».

En Guadeloupe, l'absence d'autonomie fiscale des collectivités, aggravée par la suppression de la taxe professionnelle en 2010, rend difficile la mise en œuvre de mécanismes de redistribution s'appuyant sur la fiscalité. Néanmoins, c'est un chantier que nous devons lancer sans tarder. En proposant notamment **une fiscalité adaptée** à nos réalités et garantissant l'autonomie de nos collectivités. En particulier, nous devons proposer, avant 2014, devant les instances nationales et européennes, une réforme de l'octroi de mer qui en fera une nouvelle fiscalité sur les biens et les services, et qui frappera davantage les produits et les services de luxe ou faiblement écologiques.

Face à la baisse tendancielle des ressources réelles des collectivités, il convient d'accroître la contribution des entreprises et des ménages à hauts revenus, en abaissant notamment le seuil de l'imposition à l'octroi de mer qui ne concerne aujourd'hui que 475 entreprises sur les 43 000 que compte notre archipel.

Les inégalités de revenus doivent être corrigées.

Quand les inégalités de revenus sont de l'ordre de 1 à 7, le fait de vivre côte à côte et de partager des valeurs communes est encore concevable, mais quand les différences de rémunération vont de 1 à 100, l'on est tout simplement plus du même monde. Pour corriger de telles inégalités, il conviendrait, au niveau national, de **plafonner les écarts de rémunération** dans les entreprises à participation publique, et d'inciter les conseils d'administration à fixer de tels ratios pour les autres entreprises.

Dans les départements d'Outre-mer, l'existence d'une **majoration de vie chère** attribuée aux fonctionnaires contribue à maintenir les inégalités, mais crée une

dynamique positive de développement. Cette prime se justifie par la cherté de la vie dans nos départements où les prix des produits alimentaires sont nettement plus élevés que dans l'Hexagone (+34% par exemple en Guadeloupe). Les salaires des cadres du secteur privé bénéficient souvent de mesures équivalentes. Ce n'est pas le cas des bas salaires. Cette « surrémunération » dans la fonction publique ainsi qu'en faveur des hauts salaires du secteur privé aboutit de fait à une différence de traitement entre les salariés du public et ceux du privé. D'aucuns prônent la suppression pure et simple de cette prime, qui permettrait en contrepartie de créer et d'abonder un fonds d'investissement pour les entreprises. Méfions-nous des fausses bonnes idées, car dans des économies insulaires peu ouvertes et mues par la consommation intérieure, une solution aussi radicale aboutirait très probablement à une forte récession préjudiciable à tous, et surtout aux entreprises.

On ne peut toucher à la surrémunération sans toucher à la cherté de la vie.

Reste la question prégnante de l'injustice salariale entre les travailleurs du public et ceux du privé : l'une des revendications centrales du mouvement social de 2009 était la revalorisation salariale de 200 € des salaires du privé compris entre 1 % et 1,4 % SMIC. Dans une économie insulaire basée avant tout sur la consommation, une **revalorisation des bas salaires** qui ont toujours une forte propension à consommer, c'est autant de liquidités injectées directement dans l'économie et produisant ainsi une relance par la consommation. Par conséquent, nous défendons le principe d'un « SMIC DOM » indexé et adossé au coût de la vie de nos pays. Une telle création d'un SMIC spécifique pour les DOM indexé sur leur inflation devrait concomitamment être accompagnée d'une revalorisation des minima sociaux et des pensions de retraites du public et du privé. Il n'est pas normal que 50 % des salariés de Guadeloupe gagnent à peine 980 €, niveau du seuil de pauvreté. Il n'est pas non plus normal qu'il y ait, chez nous, si peu de conventions collectives et d'accords de branches.

Il y a des « indignés » partout dans le monde. En Israël comme à Wall Street, à Wenzhou en Chine comme à la City de Londres. Il y en a en Guadeloupe, comme à Mamoudzou. Partout, c'est le capitalisme féroce et prédateur qui est combattu. Le peuple guadeloupéen ne se trompe pas d'adversaire car il sait que c'est le fonctionnement dévoyé du capitalisme qui est condamnable, pas le fait que nous soyons français et pas davantage la forme actuelle des institutions. Il veut voir changer son quotidien.

L'élaboration d'un plan d'urgence pour l'insertion sociale des jeunes exclus est une priorité.

La situation sociale en Guadeloupe est particulièrement préoccupante. Le **chômage des jeunes**, en particulier, constitue un véritable fléau. 60 % des Guadeloupéens âgés de 15 à 24 ans sont au chômage (ce taux n'est que de 24 % dans l'Hexagone). Le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) en Guadeloupe est le plus bas de France et d'Europe (8 % chez nous, contre 32,22 % en métropole). Ces froides statistiques expliquent, en partie, le taux conséquent de délinquance chez nos jeunes et l'augmentation inquiétante du nombre de mineurs délinquants.

De plus en plus de jeunes, sortis précocement du système scolaire sans qualifications ni diplômes, en rupture familiale, livrés à eux-mêmes et sans aucune perspective professionnelle, sont en voie accélérée de marginalisation et d'exclusion sociale. Ils sont alors souvent tentés par la rue.

La société les rejette tout autant qu'elle les craint. Et nous sommes convaincus que si on ne leur propose pas de solutions sérieuses et pérennes d'insertion, beaucoup seront bientôt irrécupérables, avec comme horizon indépassable l'incarcération pénitentiaire.

Nous devons agir vite, et le conseil régional a récemment adopté un premier train de mesures en faveur de **P'insertion sociale et professionnelle des jeunes**. Mais la Région ne pourra relever à elle seule un tel défi. Aussi, sommes-nous favorables à la création, par l'État, d'« emplois d'avenir » pour les jeunes. Certains dénonceront la création « artificielle » d'emplois publics, et le gaspillage des deniers de l'État issus de nos impôts. À ceux-là nous dirons que nous veillerons à ce que ces « emplois jeunes » répondent à une vraie utilité publique, qu'il s'agisse du secteur de la protection de l'environnement et de la valorisation de notre patrimoine, celui des actions d'urgence en cas de catastrophes naturelles, ou encore le secteur des services à la personne, et tout particulièrement aux personnes âgées. Nous le croyons profondément, ces jeunes coûteront beaucoup plus cher à la société à moyen et long terme si nous les laissons prendre le pli de la délinquance et rejoindre des bandes organisées. Nombre de ces jeunes, fortement désocialisés, sont aujourd'hui inemployables, et peu de chefs d'entreprises acceptent de jouer le jeu et de les embaucher. Ces emplois d'avenir qui devront s'accompagner d'un vrai programme de remise à niveau scolaire, de lutte contre l'illettrisme et de qualification seront un moyen de leur donner une certaine « employabilité ».

La politique d'égalité continue des chances, c'est offrir à ceux qui ont été laissés au bord de la route l'occasion de « raccrocher ». Tous les moyens doivent être mobilisés, existants ou à créer :

- des écoles de la deuxième chance ;
- le développement de l'apprentissage ;
- les compagnons du Tour de France ;
- l'encadrement militaire des jeunes par le SMA (service militaire adapté), les ÉPIDE (Établissements publics d'insertion de la défense) et autres formes d'encadrement ;
- les CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale) ;

- les unités de cure et de postcure ;
- les équipes de rue et les adultes-relais ;
- les régies de quartier.

La **culture et le sport** sont aussi de formidables vecteurs de resocialisation et de remobilisation, d'autant que la Guadeloupe est une terre de talents et de champions. Nous devons soutenir avec l'État, le département et les autres partenaires, le projet de création d'un établissement d'excellence sportive et mettre en place au bénéfice des jeunes issus de familles socialement défavorisées un « Pass sport » et un « Pass culture » qui aura vocation à leur donner un meilleur accès aux activités culturelles et sportives. Les opérations de type festivals et concours d'arts urbains doivent être soutenues car elles mobilisent de nombreux jeunes en situation de rupture sociale, et qui pourtant ont de réelles aptitudes artistiques. Ces rencontres sont l'occasion de les valoriser et de leur faire reprendre confiance en eux et en leurs capacités.

Un établissement de formation artistique au niveau secondaire et supérieur est une nécessité, tout comme il apparaît primordial d'introduire des cours d'art et de pratique artistique dès le primaire. Nous croyons, en effet, que notre culture constitue un formidable gisement de créativité et d'innovations et que le développement durable du pays ne pourra se faire et s'auto-entretenir qu'adossé à cette richesse.

L'égalité passe aussi par des services publics de qualité.

Nous considérons qu'aucun État de droit démocratique et social n'est viable en l'absence de services publics aussi cruciaux que **l'éducation, la santé, la police et la justice**. Or, l'idéologie néolibérale qui domine le monde depuis 1980 a réduit le périmètre public par la privatisation de nombreux services publics.

Pourtant, les services publics demeurent la clef de voûte de tout projet de société se donnant pour finalité la fin des injustices sociales et la poursuite de l'égalité réelle. La réduction drastique des moyens humains et matériels dans l'éducation, la santé, la police et la justice qui met à mal ces services publics essentiels, a des conséquences préjudiciables sur l'effectivité des droits fondamentaux des Guadeloupéens, – liberté, sécurité, droits à l'éducation et à la santé – les citoyens les plus modestes étant toujours plus lourdement affectés.

Dans un contexte de niveau d'endettement record de la France et de crise de ses finances publiques, nous partageons le souci d'une plus grande rationalisation dans l'utilisation des deniers publics. Mais nous croyons au principe selon lequel « **il faut donner davantage et mieux à ceux qui ont le moins** », ce qui implique la prise en compte de la diversité des situations, et des territoires en particulier, et qui suppose, dans une éthique du *care*, que l'on se préoccupe du quotidien des Guadeloupéens les plus démunis ; en somme une sorte d'option préférentielle pour les pauvres.

Du développement et de la qualité de notre système éducatif et de formation dépend la réduction des inégalités.

Dans l'**éducation**, nous réclamons la prise en compte de nos réalités et de nos contraintes particulières géographiques, économiques, sociales, psychosociologiques et culturelles. Il est par exemple souhaitable d'appliquer des ratios de moyens et d'encadrement adaptés aux Outre-mers, et singulièrement à la Guadeloupe où les niveaux de retards scolaires et le nombre de déscolarisations précoces sont sans équivalent dans l'Hexagone. La baisse du nombre d'enseignants et des moyens dans notre académie est sans commune mesure avec la baisse relative de la démographie scolaire. La qualité de l'offre publique d'éducation se dégrade alors que nos jeunes ont,

plus que les autres, besoin d'être formés pour s'insérer dans un monde du travail particulièrement difficile.

Les handicaps et les retards se prennent tôt. C'est pourquoi une socialisation précoce est nécessaire avec davantage de crèches, de halte-garderies et de maternelles. Un véritable service public de la petite enfance doit être instauré.

L'école publique doit rester le pivot essentiel de notre société, l'arme indispensable de la méritocratie, le rouage essentiel de l'ascenseur social.

Il existe une corrélation manifeste entre le taux de chômage élevé en Guadeloupe, et la faible qualification des demandeurs d'emplois, tout particulièrement les jeunes. Aussi sommes-nous convaincus que l'accès de chacun aux savoirs – cultures humanistes, scientifiques et techniques, savoir-faire, et savoir-être – doit constituer le fer de lance de tout projet de société se voulant vraiment émancipateur.

Nous pensons que tous les jeunes ne se destinent pas nécessairement à de longues études supérieures, chacun devant pouvoir s'orienter en fonction de ses goûts et de ses aptitudes. Ainsi, la Guadeloupe, en raison de son économie insulaire insuffisamment ouverte, de son marché du travail étroit et de son éloignement géographique, doit pouvoir bénéficier plus que les autres départements d'un Service public d'orientation territorialisé (SPOT) de qualité. La question de l'orientation est en effet l'une des problématiques fondamentales de l'insertion professionnelle.

Le secteur de l'**artisanat**, qui constitue une part importante des très petites entreprises (TPE) de Guadeloupe, attire de moins en moins les jeunes générations, qui en ont souvent – à tort – une image dévalorisée. Ce secteur a pourtant de l'avenir tant nous avons, au quotidien, besoin de ces artisans pour nos travaux d'entretien, de rénovation et de réparation. Dès lors, la région, l'État, le conseil général ont d'ores et déjà entrepris une reconquête des métiers de l'artisanat comme filières d'avenir, au travers

d'un train de mesures visant, d'une part, à augmenter significativement les contrats en alternance et, d'autre part, visant à revaloriser l'image de ce secteur auprès des scolaires.

Pour la compétitivité de ce secteur, il faut, par exemple, regrouper les artisans et créer une plate-forme logistique commune d'approvisionnement qui serait l'illustration du capitalisme coopératif et solidaire auquel nous croyons.

Enfin, dans une économie insulaire atone et un marché du travail faiblement pourvoyeur d'emplois, la carte des **formations professionnelles** constitue un véritable enjeu stratégique. La région, qui est compétente dans ce domaine, à l'issue de multiples concertations avec le monde socioéconomique et de la formation professionnelle, et après des études prospectives approfondies, va très prochainement adopter avec les partenaires concernés, un Contrat de plan régional du développement des formations professionnelles (CPRDFP). Il conviendra que celui-ci soit régulièrement réévalué.

Un égal accès pour tous à une santé de qualité doit être garanti.

Nous défendons le droit à la santé garanti pour tous les Guadeloupéens. C'est une question de conception de la société dans laquelle nous entendons vivre. La remise en cause de notre système de solidarité, dans toutes ses composantes, et le démantèlement du service public au profit du secteur privé emportent des conséquences qui frapperont de plein fouet les plus fragiles et les plus pauvres, sans épargner les classes moyennes, et creuseront encore plus les inégalités et l'injustice sociale. Nous nous opposons résolument à cette politique, et appelons à une tout autre réforme du système de santé guadeloupéen. Il convient de le moderniser, de le rendre plus efficace, de l'orienter vers le service public et vers les réponses aux besoins des

citoyens et des populations de notre territoire.

Il importe que la politique de santé publique de l'État prenne réellement en compte nos spécificités : isolement géographique, situation archipélagique, risques majeurs engendrant des surcoûts importants, retards considérables dans les équipements, disparités dans l'offre de soins sur le territoire, pathologies spécifiques, population aux caractéristiques socioéconomiques particulières marquée par une forte précarité. C'est à ce prix que les inégalités face à la santé que connaissent les Guadeloupéens pourront être gommées.

Nous ne pouvons nous satisfaire d'une politique qui se limite à essayer de contrôler les dépenses de santé. La santé des Guadeloupéens n'est pas seulement une affaire de moyens : elle relève d'abord d'un **plan régional global de santé publique** pour la Guadeloupe, où la santé doit aussi être abordée comme un moteur du développement humain, social et économique. Une politique de santé adaptée à la Guadeloupe doit contribuer à renforcer les complémentarités entre le sanitaire, le social et le médico-social au service de la solidarité envers les populations les plus vulnérables (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap, personnes présentant des dépendances, petite enfance). L'appui à une recherche indépendante des lobbies de l'industrie pharmaceutique ou agroalimentaire pour mieux connaître nos spécificités et les réponses originales à y apporter, le développement de la formation et de l'emploi soit spécialisé (soins), soit de proximité (emplois familiaux d'aide aux personnes), sont aussi les axes d'une telle politique.

Nous voulons voir respecter la prééminence des régimes de base obligatoires sur les régimes complémentaires et, parmi ceux-ci, nous prioriserons les mutuelles et les coopératives. Nous combattons la privatisation rampante qui consiste à créer des franchises, des forfaits, des remboursements totaux ou partiels et à se défausser sur les mutuelles et les contrats responsables.

Un nécessaire et juste combat doit être mené contre l'explosion des tarifs du secteur II et les honoraires déconventionnés qui créent une médecine à deux ou trois vitesses et excluent des pans entiers de la société. Il n'est pas juste que l'optique ne soit pas remboursée à plus de 4 % et que la pose d'implants dentaires ne soit pas accessible aux classes populaires et moyennes.

Nous devons inciter la médecine libérale à faire des efforts sur ses honoraires et contribuer à mieux défendre le pouvoir d'achat.

Nous devons aussi veiller à assurer un plein accès aux droits pour toutes les personnes en situation de **handicap**. L'intégration des personnes handicapées et l'accessibilité des équipements publics doivent devenir une réalité en Guadeloupe. Elle doit s'appliquer depuis l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne jusqu'à la prise en charge des « polyhandicaps » par des structures spécialisées plus nombreuses. Tous les handicaps doivent être pris en compte, en particulier le handicap psychique. Ainsi, pour les enfants, le nombre d'Assistants de vie scolaire individuels (AVSI) devra être augmenté pour que l'insertion des enfants en situation de handicap à l'école, dès la maternelle, devienne une réalité. De même, il est important d'améliorer le matériel adapté dans les écoles pour les enfants dyslexiques et dyspraxiques. Pour les adultes, c'est le nombre de places en ESAT (Établissements et services d'aide par le travail) qu'il faut accroître, au lieu de parquer les travailleurs dans des listes d'attente sans fin. Le montant de l'Allocation adulte handicapé (AAH) est inadapté aux surcoûts constatés en Guadeloupe. Nous demandons qu'il soit majoré d'un coefficient DOM.

Une politique de santé globale doit viser aussi à entretenir le bien-être physique, mental et social. Dans ce domaine, le phénomène **d'obésité** nécessite une attention particulière. De nouveaux comportements doivent être encouragés, en particulier une alimentation saine et équilibrée, ainsi que la pratique régulière d'une activité physique. Nous avons d'ores et déjà engagé une bataille législative pour que la loi contraigne les

industries agroalimentaires à diminuer le taux de sucre des boissons sucrées, de certains produits laitiers et d'autres produits ayant une trop forte teneur en sucre (chocolaterie, viennoiserie, pâtisserie...). Nous avons entrepris, avec plusieurs municipalités, la réalisation de parcours de santé, associant la multiplicité des équipements de proximité et la formation d'éducateurs de santé pour en encadrer l'utilisation et le fonctionnement.

La réussite de cette politique de santé se fonde par ailleurs sur un service public pivot d'un dispositif englobant plusieurs partenaires. Nous devons nous mobiliser pour obtenir des établissements sûrs, aux normes de sécurité, avec un nouveau CHU parfaitement équipé, mais aussi avec des centres hospitaliers locaux performants dans chaque territoire de santé (Basse-Terre, Grande-Terre, Marie-Galante). Ces établissements devront être financés à la hauteur de leurs missions générales et des surcoûts qu'ils subissent grâce à des dotations spécifiques. Ce service public conforté devra s'impliquer dans le développement de réseaux mettant en lien spécialistes et acteurs de proximité. Nous proposons en effet de réguler l'activité des professionnels de santé au niveau régional par une approche globale, incitant aux coopérations dans l'intérêt collectif et évitant les concurrences sauvages destructrices d'établissements et d'emplois.

En outre, il ne peut y avoir d'égalité dans le droit à la santé sans une démographie médicale maîtrisée. Nous sommes très attachés à l'amélioration de la démographie médicale globale de la Guadeloupe. Nous proposons de continuer d'augmenter le *numerus clausus* des étudiants de première année, mais aussi d'attirer les étudiants en fin de cursus grâce à l'augmentation du nombre de postes d'internes et d'assistants proposés dans les hôpitaux. Et nous souhaitons que le cursus complet des études de médecine soit effectif au plus tôt.

Nous souhaitons favoriser l'installation des médecins s'engageant à exercer

durablement en Guadeloupe par des mesures d'attractivité : en libéral, par la mise à disposition de locaux, et des incitations fiscales (exonérations de charges en zones franches) ; à l'hôpital, par des mesures statutaires spécifiques à la Guadeloupe. L'hôpital public doit rester le pivot et le bateau amiral du système de santé dans notre société. De même, la démographie des spécialistes nécessite une attention particulière, et nous souhaitons le renforcement du nombre de postes d'internes de spécialité, la diversification des facultés d'accueil pour les spécialistes (en France et dans la Caraïbe), et la création de centres de santé dotés d'équipements techniques performants, associant médecins généralistes et spécialistes exerçant en groupe dans les communes rurales et pas seulement à la ville.

Une modération tarifaire et d'honoraires sera exigée et la politique de la T2A sera réévaluée pour ne plus inciter les hôpitaux à ne donner la priorité qu'aux seules activités rentables.

Chaque Guadeloupéen doit pouvoir être logé dignement.

Les départements d'Outre-mer – la Guadeloupe en particulier – manquent de logements. Même si les principales zones de bidonvilles et d'habitats insalubres ont été éradiquées, beaucoup de Guadeloupéens sont encore mal logés. De nombreux jeunes ne peuvent pas fonder une famille tout simplement parce qu'ils ne trouvent pas de logement ou ne peuvent plus acheter du foncier devenu inabordable et, donc, construire.

Cette situation est génératrice de tensions dans les familles, de retards scolaires, d'errance, de déshérence et de délinquance.

Donner à chaque Guadeloupéen la possibilité de disposer d'un logement décent et

indépendant doit forcément être une priorité de notre projet de société.

Les besoins concernent en premier lieu le logement social. Le rattrapage était en cours quand le Gouvernement a considérablement réduit les crédits consacrés au logement social Outre-mer. Les improvisations qui ont suivi en matière de financement du logement social par la défiscalisation ont accentué notre retard.

Il convient de nous mobiliser pour obtenir un retour au financement du logement social par des crédits budgétaires, la défiscalisation devant être réservée au logement privé ce qui fluidifie le parcours résidentiel des Guadeloupéens qui peuvent, au cours de leur vie, passer du logement social, au locatif intermédiaire ou privé, puis à l'accession à la propriété.

Il est de notre devoir de rendre leur dignité aux plus démunis, aux jeunes qui sont malheureusement dans la rue, aux femmes victimes de violences, à ceux qui ont sombré dans l'addiction, grâce à des solutions d'hébergement d'urgence et des solutions d'hébergement d'urgence et des solutions sociales. Nulle autorité ne peut refuser d'accueillir sur son territoire les Guadeloupéens victimes des accidents de la vie et les laisser errer sans abri. Il en va de notre conception d'une société fondée sur la volonté de vivre ensemble.

Pour faciliter cette politique du logement social et intermédiaire, nous aiderons les collectivités à respecter le seuil de 20 % à 30 % de logements sociaux sur leur territoire par la création d'un établissement foncier chargé de constituer des réserves foncières.

Une société plus sûre et donc plus libre

« La garantie des droits de l'Homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée. »

Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789), article XII

La sécurité est à la fois fin et moyen. Elle constitue une finalité en ce qu'elle est un idéal auquel chacun aspire individuellement et collectivement, tout en représentant le moyen fourni par la société pour conquérir plus de liberté.

La sécurité est une condition de la vraie liberté.

Le besoin de sécurité constitue une expression de « l'être en société ». Au-delà des troubles infligés à l'ordre public et des préjudices imposés aux victimes, l'insécurité met à mal la confiance nécessaire à la vie en société. Sous cet angle, la sécurité s'ancre bel et bien au principe de toute société : la réunion des humains en un groupe qui permet à chacun de ses membres de faire face à l'adversité, de se protéger, de persévérer dans son être.

Aussi l'État doit-il garantir à ses citoyens la sécurité, afin de pouvoir leur assurer la jouissance de toutes les autres libertés individuelles. La sécurité constitue la vraie liberté. La sécurité indispensable au bon fonctionnement d'une société de droit s'édifie en identifiant les solutions à apporter au « vertige de la vie à plusieurs ». La sociabilité ne va pas de soi : elle est à construire.

La Guadeloupe présente une situation inquiétante en matière de violence et d'insécurité.

L'explosion de violence à laquelle la Guadeloupe est confrontée témoigne d'une crise inédite de notre société. En effet les questions de violence et d'insécurité en Guadeloupe deviennent particulièrement préoccupantes. C'est ce que traduit la réalité inquiétante des chiffres de la délinquance. Ainsi l'analyse du bulletin 2010 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) indique que la Guadeloupe est l'un des départements les plus violents de France avec le taux le plus élevé de violence non crapuleuse (non liée à un vol). Ce taux atteint 8,7 faits pour 1 000 habitants, quand la moyenne nationale est établie à 4 faits pour 1 000 habitants.

Environ 80 % des faits de violences sont perpétrés au sein de la famille ou dans le voisinage. Et les femmes sont les premières victimes de cette insécurité, car 80 % des faits de violence non crapuleuse sont commis à leur préjudice.

La Guadeloupe détient le taux de cambriolages le plus élevé de France avec 11,1 faits pour 1 000 habitants (quand la moyenne nationale est de 5,2 faits pour 1 000 habitants).

La délinquance des jeunes est très préoccupante (environ 4 % d'augmentation par an de la délinquance des mineurs) à cause notamment des nouveaux phénomènes de violences urbaines liés à l'apparition de gangs de rue. Mais cette délinquance est loin d'expliquer à elle seule de tels taux de violence (il n'y a environ que 5 à 6 % de jeunes de moins de 25 ans de plus en Guadeloupe par rapport à la France hexagonale, alors que les taux moyens de violence y sont deux fois plus élevés qu'au niveau national).

Au regard de ces chiffres particulièrement inquiétants, au regard du climat ambiant de violence et de la situation critique de certaines personnes victimes ou auteurs de faits

délictueux en Guadeloupe, il est absolument nécessaire d'attaquer de front ce problème.

La question est d'autant plus sensible, qu'il nous faut éviter de sombrer dans un discours exclusivement sécuritaire qui, loin de servir l'objectif de cohésion et de pacification sociale, pourrait au contraire faire germer haine et intolérance au sein de notre société. Notre situation en matière de violence et d'insécurité nous condamne à nous mobiliser collectivement afin d'y porter solution. Il s'agit pour nous d'allier harmonieusement prévention, dissuasion, réhabilitation, réinsertion, sanction et répression.

Il est nécessaire d'assurer une protection accrue des personnes et des biens et un meilleur accompagnement des victimes.

Avant de mettre en œuvre une politique de prévention et des mesures de répression des délinquants, nous devons améliorer la protection des personnes et des biens. Ainsi, l'État doit augmenter les moyens mis à la disposition des forces de police et de gendarmerie afin de leur permettre de remplir correctement et dignement leur mission de protection des populations. C'est ainsi que nous contribuerons à donner à la DDSP les moyens en flotte automobile pour assurer ses rondes de nuit dans la grande agglomération pointoise. Nous ferons tout pour qu'un radar de surveillance du canal de la Dominique soit installé, conformément aux propositions élaborées dans le cadre du congrès des élus départementaux et régionaux sur les « Problématiques de l'immigration en Guadeloupe » du 15 avril 2005.

Équiper avec prudence les quartiers sensibles et les lycées de systèmes de vidéosurveillance pourrait aider les forces de l'ordre dans leurs missions.

Par ailleurs, nous devons mettre en œuvre un véritable accompagnement des victimes, tant sur le plan psychologique que matériel, par la mise en place de centres qui leur seraient dédiés.

La prévention doit être prioritairement orientée vers les jeunes.

La prévention ne peut se concevoir sans une meilleure éducation de nos jeunes, une amélioration de la sociabilité adolescente et un accompagnement conséquent de leurs parents. L'éducation des jeunes et la prévention ciblée de la délinquance doivent constituer nos priorités.

Un vaste plan de prévention concerté de la délinquance doit donc être mis en place en milieu scolaire, lieu d'éducation des jeunes.

Nous renforcerons nos aides au RSMA, nous continuerons à créer des écoles de la deuxième chance, nous demanderons l'installation des Établissements publics d'insertion de la défense (ÉPIDE).

Concurremment, il nous faudra poursuivre les efforts entrepris dans le cadre du « plan jeunesse en déshérence », doté en 2011 de 6 millions d'euros par le conseil régional, pour lutter contre le chômage des jeunes, source de désœuvrement et porte d'entrée dans le monde de la délinquance pour de nombreux jeunes. Avec un taux de chômage des 15-24 ans frôlant, en 2010, les 60 %, l'insertion des jeunes par le travail doit constituer une autre de nos priorités.

Les parents en difficulté doivent faire l'objet d'un accompagnement adapté.

Mais la violence et les premiers pas vers la délinquance prennent souvent racine au

cœur même du foyer familial. Des dispositifs d'accompagnement des parents en difficulté doivent être conçus et mis en place.

Ainsi, nous proposons d'aider les parents en difficulté à reconquérir leur autorité par la constitution de **dispositifs d'accompagnement des familles** plus adaptées à nos cultures et plus efficaces. Il s'agira de créer de petites structures de proximité, animées par des anciens ou des personnes référentes au sein de la communauté et incarnant une certaine autorité morale. De cette façon, une transmission des valeurs de notre société pourrait s'établir de façon transgénérationnelle.

Ces initiatives auront vocation à réapprendre le respect de l'autre, à favoriser le dialogue et le respect dans les familles, à l'école, dans les quartiers voire dans les entreprises. Il nous faut apprendre et réapprendre la sollicitude, apprendre à être bons et attentifs aux autres.

La punition doit être proportionnée, rapide et utile.

La peine a fondamentalement trois objectifs : punir, protéger la société et réinsérer le détenu.

Or si les objectifs de punition et de protection de la société sont globalement bien atteints par le système carcéral français, la réinsertion manque cruellement de moyens. Les prisons françaises s'occupent principalement de « détenir » sans véritablement « réinsérer ».

Les performances du système carcéral et de ses acteurs sont actuellement jugées acceptables si le taux d'évasion demeure marginal, et si les mouvements collectifs et les émeutes en détention sont limités. Alors que l'indispensable travail de « réinsertion » du détenu, ayant vocation à préparer sa sortie sur le plan professionnel, social, familial

et personnel devrait être une des priorités de notre système, force est de constater que tel n'est pas le cas.

Nous pensons que la peine doit être juste dans son quantum bien sûr, mais aussi juste dans son exécution. Elle doit être surtout utile afin de permettre au sortant de prison de réintégrer au mieux la société. Un plan d'urgence dotant suffisamment les services sociaux en milieu carcéral doit être mis en place.

Notre rapport à la loi doit évoluer.

Il est vrai que dans notre imaginaire populaire, celui qui défie la loi est un héros : le mythe du « nèg mawon », du « débouya » est un des mythes positifs quasi constitutifs de notre identité collective.

Certains travaux de recherche font apparaître un rapport à la loi et à « l'institution justice » assez ambiguë. D'un côté, il y a une volonté d'échapper à la norme ; de l'autre, une aspiration à bénéficier de tous les droits qu'elle octroie, voire au-delà.

Nous devons questionner notre rapport à la loi, à la norme, à la règle, au travail, aux codes. Cette réalité commande une possibilité d'application adaptée de la norme en cas de nécessité, mais comporte aussi une exigence accrue d'égalité. La société guadeloupéenne doit réhabiliter la notion d'autorité.

Une société encore plus dynamique et davantage créatrice de valeur ajoutée partagée

« Le pays dépend bien souvent du cœur de l'homme: il est minuscule si le cœur est petit, et immense si le cœur est grand ».

Simone SCHWARZ-BART, « Pluie et vent sur Têlumée Miracle »

Léconomie guadeloupéenne présente des facteurs de dynamisme certains mais elle est à la fois insuffisamment créatrice d'emplois et génératrice de fortes inégalités.

Nous pensons qu'un projet économique nouveau pour la société guadeloupéenne doit **remettre la femme et l'homme guadeloupéens au cœur des préoccupations**. Les seuls indicateurs liés à la croissance de la production marchande ne peuvent mesurer la santé de notre économie : c'est la qualité de vie effective de nos concitoyens qui doit guider nos efforts.

Le combat contre les injustices, les inégalités et pour l'amélioration des conditions de vie doit constituer la priorité de notre politique économique.

Nous savons qu'en Guadeloupe plus encore que dans l'Hexagone, le fonctionnement spontané du marché aboutit à des situations d'iniquité qui ne sont plus acceptables dans nos sociétés modernes et qui sont contraires à nos valeurs.

L'intervention de la puissance publique et un dialogue social fécond doivent permettre d'opérer **les régulations indispensables** pour donner un sens réel à nos idéaux d'égalité des chances, de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de

vie.

Pour nous, le nouveau modèle économique guadeloupéen ne peut être fondé que sur **une économie mixte** mettant en synergie un secteur marchand dynamique fondé sur un capitalisme de production et un marché régulé, des services publics efficaces et accessibles à tous ainsi qu'un secteur social et solidaire adapté à nos réalités.

Les Guadeloupéens sont dynamiques et ont envie d'entreprendre.

Le nombre de **créations d'entreprise** rapporté à la population est très fort en Guadeloupe et le rythme de ces créations est particulièrement dynamique (+9% par an entre 2006 et 2008, selon l'INSEE). Les jeunes Guadeloupéens manifestent le goût d'entreprendre, le désir d'être maîtres de leur propre destin professionnel, et c'est souvent dans la création d'entreprises qu'ils s'épanouissent.

Les nouvelles entreprises créées localement ont d'ailleurs une durée de vie qui se situe au-dessus de la moyenne nationale (67 % à trois ans contre 66 % pour l'Hexagone selon l'INSEE).

Les collectivités locales, et en particulier la Région, accompagnent financièrement ces créations qui participent de l'émancipation économique d'une partie de la jeunesse guadeloupéenne.

La Guadeloupe a montré qu'elle peut réussir dans de nombreux domaines.

La Guadeloupe est capable d'atteindre l'excellence. Elle l'a montré dans plusieurs domaines.

Dans le secteur primaire, **la banane** produite aux Antilles est aujourd'hui la plus saine et la plus « commerce équitable » du monde. En ayant fait l'effort de maîtriser la qualité et d'acquérir un appareil commercial performant dans l'Hexagone, cette production locale se vend bien et les consommateurs européens ont désormais conscience de sa qualité exceptionnelle. Elle permet de maintenir en Guadeloupe plusieurs milliers d'emplois. Il en est de même pour les activités liées à la production du sucre et du melon.

Dans le secteur secondaire, les productions agroalimentaires locales peuvent être des exemples mondiaux de réussite. **Le rhum** guadeloupéen est, avec celui de la Martinique, le meilleur du monde. C'est l'exemple même d'un savoir-faire ancestral préservé, et qui permet à notre archipel de rayonner à l'exportation. La Guadeloupe est en pointe au niveau national en ce qui concerne le développement des **énergies renouvelables** grâce à la géothermie, aux énergies photovoltaïques et éoliennes et à la biomasse (bagasse de canne à sucre).

Dans le secteur tertiaire, des réussites existent aussi. **Le tourisme**, quelles qu'aient pu être les difficultés rencontrées, offre des exemples de succès comme la multiplication des gîtes ruraux qui permettent à de nombreux Guadeloupéens de créer ou de compléter leur revenu grâce à un modèle économique non salarié qui leur convient. Dans le **transport aérien** également, plusieurs compagnies guadeloupéennes assurent avec efficacité la desserte de la Caraïbe et de l'Hexagone. Dans le numérique, des entreprises guadeloupéennes rayonnent à l'international.

Ce dynamisme et ces succès n'ont cependant qu'un impact réduit sur l'emploi.

Les projets portés par les nouveaux entrepreneurs concernent le plus souvent des entreprises de très petite taille et ils n'ont qu'un faible impact sur l'emploi. Les

entreprises ainsi créées ne portent en général que le seul emploi du créateur.

Les succès commerciaux et industriels restent l'œuvre d'entreprises aux effectifs relativement limités.

Or le **chômage** est probablement le mal le plus grave de la société guadeloupéenne. À un niveau de 24 %, il génère, au sein des nouvelles générations, le doute sur la valeur de l'effort et de la persévérance. Il exclut dans une société qui a érigé la consommation en mesure de la réussite. Il marginalise ceux qui ne voient pas d'issue. Il déstructure la société, fragilise la cohésion entre générations et engendre des phénomènes de violence.

La lutte contre le chômage doit constituer une des toutes premières priorités de notre projet de société.

L'économie guadeloupéenne reste confrontée à des handicaps qui freinent son développement.

L'éloignement est le premier de ces handicaps. Faisant partie d'un ensemble national dont elle partage globalement les standards de salaires et de coûts, la Guadeloupe reste un archipel éloigné du centre de gravité ce qui lui interdit en pratique le développement de la plupart des industries ayant vocation à desservir l'Hexagone.

Cet éloignement est générateur de coûts de production plus élevés, les matières premières devant, le plus souvent, être importées et supporter des frais de stockage importants.

Le phénomène de **double insularité** auquel sont confrontées plusieurs îles de l'archipel est également un facteur de coûts supplémentaires.

La **faible superficie** du territoire limite les possibilités de développement faute de foncier en quantité suffisante.

L'étroitesse du marché est un handicap qui réduit fortement les possibilités d'économies d'échelle et renchérit les investissements.

Un **climat** qui accélère le vieillissement des équipements et l'exposition à des **risques naturels multiples** (sismique, cyclonique, vulcanologique, épidémique) fragilisent aussi l'économie.

Enfin, **l'absence de véritable accumulation du capital** (tant privé que public) a pour conséquence, d'une part, la nécessité d'investir encore lourdement dans les équipements publics qui restent insuffisants et, d'autre part, la faiblesse des capitaux propres des entreprises qui peinent à financer leurs projets de développement. Le tissu économique est composé en grande partie de petites entreprises souvent fragiles et plus sensibles aux aléas de la conjoncture

De ce fait, des secteurs entiers de l'économie guadeloupéenne (les plus capitalistiques) restent encore fortement dépendants de l'extérieur. Ceci n'est pas étranger au sentiment de défiance qu'éprouvent encore certains Guadeloupéens vis-à-vis du monde de l'entreprise qu'ils considèrent davantage comme un lieu d'exploitation des salariés que comme le vecteur de la création de richesses.

Enfin, l'économie est encore trop souvent victime de monopoles, d'oligopoles ou de cartels, notamment dans six secteurs phares que sont la grande distribution, le secteur des carburants et de l'énergie, les transports aériens et maritimes, les télécommunications et le secteur bancaire, où les marges abusives et les prix exorbitants sont fréquents.

L'économie guadeloupéenne se développe dans l'ensemble national, ce qui présente des avantages mais aussi des inconvénients.

L'appartenance à l'ensemble français et européen présente naturellement de nombreux avantages pour l'économie guadeloupéenne. Le droit français est protecteur des entreprises dans leurs relations commerciales et des salariés dans leurs rapports avec les employeurs. La **sécurité** physique, sanitaire, juridique, monétaire, financière, etc. inhérente à un grand pays développé rassure les investisseurs locaux ou extérieurs.

La **protection sociale** nationale est évidemment un avantage considérable pour la population et pour les travailleurs.

Le revers de ces avantages réside dans les standards de **coûts de production** élevés, l'éloignement du marché national, les difficultés à appliquer des mesures douanières de protection des productions locales, une monnaie forte qui ne confère pas une compétitivité suffisante pour concurrencer les pays voisins dont les coûts sont moins élevés et les monnaies plus faibles.

Les prix sont élevés et une partie importante de la population n'a pas accès au niveau de consommation nécessaire à sa santé et à son épanouissement culturel.

Les circuits historiques de consommation qui passent par l'Hexagone ont généré **des monopoles et des rentes de situation contraires à l'intérêt général**. Nous demanderons à être habilités afin de revoir et corriger le régime de concurrence dans notre région.

L'économie guadeloupéenne doit créer davantage de valeur ajoutée pour créer davantage d'emplois.

Dans un « monde mondialisé », les tenants du capitalisme le plus dur considèrent que si le marché de la Guadeloupe est trop étroit pour offrir du travail à tous les jeunes Guadeloupéens, ceux-ci n'ont qu'à aller chercher le travail là où il est ! Et donc émigrer.

Certes, pour les jeunes Guadeloupéens, voyager pour acquérir de l'expérience ailleurs, voire pour s'installer définitivement dans une autre partie du monde, ne doit plus être considéré comme un exil funeste. Le monde d'aujourd'hui est ainsi fait qu'on ne peut plus penser son avenir exclusivement dans la commune où l'on est né.

Mais nous croyons que nous ne devons pas condamner nos jeunes à quitter l'archipel. Nous devons nous efforcer de leur donner le choix.

Pour cela, nous devons **penser notre développement en termes de création de valeur ajoutée.**

L'octroi des aides publiques à l'économie doit davantage, et plus qu'ailleurs, prendre en compte les perspectives de création de valeur ajoutée et d'emplois des projets proposés.

La création d'emplois doit être plus clairement la priorité de notre action économique. Les crédits publics sont devenus trop rares pour ne pas exiger de la part des projets sollicitant des subventions ou un accompagnement public, des garanties en matière de création d'emplois.

La priorité donnée à la création de valeur ajoutée locale ne doit cependant pas, sous couvert de **développement endogène**, servir de prétexte à un désengagement de l'État en Guadeloupe. Si développement endogène signifiait créer localement de l'activité rentable et donner du travail aux jeunes Guadeloupéens, on ne pourrait qu'adhérer à cette philosophie de l'action publique. Malheureusement, cette doctrine a

été, depuis bientôt cinq ans, dévoyée pour stigmatiser les Outre-mer, et singulièrement la Guadeloupe et les Guadeloupéens, traités d'assistés à longueur de discours. Elle a surtout servi de justification malhonnête à ceux qui n'avaient pour objectif que de réduire les crédits publics destinés aux Outre-mer.

Les Guadeloupéens sont courageux, ils veulent travailler, ils paient des impôts à l'État et ne sont pas davantage « assistés » que les plus modestes des Hauts-de-Seine ou de Saône-et-Loire.

Tous les secteurs de l'économie peuvent créer des emplois. Il ne nous paraît pas pertinent de vouloir sacrifier les domaines traditionnels comme l'agriculture au profit d'hypothétiques créations d'emplois dans des secteurs plus « modernes ». Un **équilibre** doit être préservé entre l'agriculture, l'industrie et les services qui, tous, peuvent contribuer à la prospérité de l'archipel.

L'appartenance à l'ensemble national commande que soient réactivés les outils du développement économique et du soutien aux entreprises.

Les Guadeloupéens, dans leur immense majorité, ne remettent pas en cause leur insertion dans l'ensemble français et européen. Ils apportent beaucoup à cet ensemble en termes de richesse humaine et de diversité culturelle d'abord, de présence dans la Caraïbe et enfin de biodiversité et de potentiel marin.

Il est normal que la Nation et l'Europe aident les Outre-mers et singulièrement la Guadeloupe à compenser les handicaps qui résultent de son éloignement du centre de gravité économique et de l'application de règles communes parfois peu compatibles avec le développement économique. Il ne serait pas acceptable pour la société guadeloupéenne que cette compensation soit uniquement conçue en termes de

prestations sociales versées sous diverses formes à ceux qui ne trouvent pas d'emploi. Ce serait les condamner à un chômage définitif.

Aussi le principe de **l'existence de dispositifs d'aide** destinés à soutenir la création de valeur ajoutée en Guadeloupe doit-il être ardemment défendu. Ces dispositifs relèvent en premier lieu de la solidarité nationale. La Nation a perçu, depuis plus de trente ans, qu'il était de son devoir d'aider ses départements les plus éloignés à rattraper leur retard de développement et à créer des entreprises, de l'activité et des emplois. Des instruments ont été progressivement mis en place permettant d'alléger le coût des investissements (défiscalisation, subventions...), de renforcer les fonds propres des entreprises (capital-risque, capital-investissement, mécanismes d'ingénierie financière...), de réduire le coût du travail (allègements de cotisations patronales de Sécurité sociale...), de soutenir la commande publique (défiscalisation du logement, fonds d'investissement...), de traiter le chômage des plus difficiles à employer ou de les former (emplois aidés spécifiques, SMA...).

Or depuis cinq ans, au nom du développement endogène, nombre de ces outils, qui contribuaient à compenser nos handicaps structurels, sont remis en cause et les moyens budgétaires qui leur étaient consacrés ont été considérablement réduits.

Nous considérons qu'il nous revient, avec l'État, de procéder à l'évaluation de l'efficacité de ces dispositifs, surtout au regard de leur capacité à créer des emplois, de concentrer les efforts financiers (dépenses fiscales ou crédits budgétaires) sur les outils les plus performants et d'ériger en principe leur maintien tant que le rattrapage ne sera pas accompli et tant que le taux de chômage de la Guadeloupe ne sera pas descendu au niveau du taux national.

Compte tenu du niveau du chômage chez nous, nous considérons que les mécanismes de solidarité intergénérationnelle dans l'entreprise doivent nous bénéficier en priorité.

Nous pensons aussi qu'il faut créer une Bourse interrégionale pour permettre aux entreprises de trouver sur un marché local de nouvelles sources de financement et, plus généralement, qu'il faut parvenir à mieux mobiliser l'épargne locale pour le développement local via des outils tels que le Fonds d'investissement de proximité.

Le rattrapage en matière d'équipements et de services publics doit constituer une priorité nationale.

Nous ne sommes « département » que depuis un peu plus de 60 ans. L'État, auparavant, avait peu investi dans les équipements publics en Guadeloupe.

Notre retard est encore grand. Or, depuis une dizaine d'années, l'État s'est désengagé et les fonds dédiés à ce rattrapage (FIDOM...) se sont progressivement éteints. L'Europe devait prendre le relais. À la différence d'États comme l'Espagne ou le Portugal qui n'ont pas cessé d'investir sur leur territoire lorsque l'Europe est venue massivement les aider, en Guadeloupe, l'État a mis en voie d'extinction les fonds d'investissement en faveur des DOM au motif que l'Europe intervenait désormais. Au lieu de se conjuguer et de permettre un véritable rattrapage comme dans les régions du sud de l'Europe, en Guadeloupe, le rythme des investissements publics n'a pas été véritablement accéléré. Au contraire, depuis l'entrée en vigueur des critères de Lisbonne, une part importante des fonds européens ne peut plus être affectée aux investissements dans les équipements publics. L'Europe ne suit plus vraiment et l'État n'est pas revenu. Les collectivités locales n'ont pas les moyens de se substituer. Le retard se creuse.

La création, à la demande de la région Guadeloupe, du Fonds Exceptionnel d'Investissement n'a pas constitué une réponse à la hauteur des enjeux. L'année budgétaire suivant sa création, il ne pouvait déjà pratiquement plus financer de projets

nouveaux.

Sans un tel rattrapage, les Guadeloupéens resteront des citoyens moins bien traités que leurs compatriotes de l'Hexagone : en matière d'assainissement, les réseaux sont loin d'être achevés avec les menaces que cela implique sur la santé publique et l'environnement. Les équipements nécessaires au traitement des déchets rejetés par une société insulaire de consommation sont encore très insuffisants.

Les services publics de transports, le réseau routier, l'aménagement des plages et du littoral ne sont toujours pas au niveau des grands pays européens, ce qui altère fortement la qualité de vie en Guadeloupe et son attractivité économique. **Un plan de rattrapage massif** des équipements publics doit être mis en œuvre. Les moyens ne peuvent venir que de l'État et de l'Europe.

Toutefois, responsables, nous rechercherons sur les contribuables, les consommateurs, les ménages, les entreprises et les touristes, les nouvelles recettes nécessaires à une accélération du développement. Nous appellerons les quelque 40 000 entreprises guadeloupéennes à une meilleure contribution au financement de la croissance.

Notre situation particulière doit nous inciter à davantage valoriser nos avantages comparatifs.

La Guadeloupe, malgré son retard, dispose d'avantages comparatifs qui pourraient lui permettre de créer davantage d'activité s'ils étaient mieux valorisés.

Son **appartenance à l'ensemble national** avec la sécurité que cela représente pour des investisseurs et le bon niveau de formation d'une partie de la jeunesse pourrait permettre à la Guadeloupe d'attirer des activités tertiaires à forte valeur ajoutée. Pour cela, un meilleur accueil, basé sur la confiance, doit être réservé à ceux qui veulent

investir chez nous et ils doivent être mieux accompagnés.

La richesse de la Guadeloupe en matière de **biodiversité** doit nous inciter à développer de véritables filières dans la pharmacie et les cosmétiques par exemple en recherchant des entreprises internationales solides capables d'identifier les besoins des marchés, d'investir et de commercialiser la production.

Les possibilités qu'offre notre territoire dans le domaine des **énergies renouvelables** pourraient nous permettre de devenir un laboratoire international dans ce domaine. Nous nous inscrivons ainsi davantage dans une économie sociale et écologique qui constitue le modèle de demain. Compte tenu des investissements en jeu, il importe de se montrer plus accueillants envers les grandes entreprises nationales ou internationales désireuses d'implanter chez nous des activités d'avenir à forte valeur ajoutée et qui acceptent d'associer les Guadeloupéens aux dividendes de la croissance. Ainsi préparerons-nous mieux les jeunes Guadeloupéens à s'intégrer dans ce type d'entreprise.

Nos possibilités en matière de **tourisme** sont immenses et il y a consensus sur la forme de développement touristique adaptée à notre territoire. L'image d'une destination est fragile. Tous les Guadeloupéens doivent se sentir comptables de cette image. Cela suppose une responsabilité nouvelle et partagée par tous quant au dialogue social dans les hôtels, quant à la propreté de nos villes et de nos sites et quant à l'embellissement de notre archipel.

Nous sommes riches d'une vieille tradition d'économie solidaire. Les besoins sont immenses en matière de services sociaux en direction des plus âgées, des plus jeunes, des handicapés et des malades. Nous devons innover et chercher, en nous inspirant de ces traditions, à développer des formes originales de capitalisme coopératif, solidariste ou mutualiste dans lesquelles les Guadeloupéens se sentiraient davantage partie

prenante, davantage associés à l'effort de l'entreprise. Ces nouveaux outils de **l'économie sociale et solidaire** guadeloupéenne pourraient faire l'objet d'éventuelles innovations juridiques grâce au dispositif constitutionnel des habilitations de l'article 73 de la Constitution.

Notre culture produit ce qu'il y a de meilleur. Nos artistes, écrivains et chanteurs sont appréciés à travers le monde. La Guadeloupe a toujours compté de très grands sportifs. **La culture et le sport** sont aujourd'hui des secteurs économiques à part entière. Ils peuvent constituer des réservoirs d'emplois intéressants. Il convient de valoriser ces secteurs et de les transformer en véritables vecteurs d'attractivité.

La Guadeloupe est riche de sa **jeunesse**. C'est en misant sur la formation qu'elle pourra s'insérer dans la vie professionnelle. La formation est la clef du développement économique. Il importe donc de penser notre système éducatif et notre dispositif de formation professionnelle dans l'objectif de valoriser les avantages comparatifs de notre archipel.

Nous devons nous fixer le défi de faire de la Guadeloupe dans les 20 ans qui viennent la région la mieux formée et la plus qualifiée, la région qui a le plus faible taux de décrochage et d'illettrisme.

L'entreprise doit être un lieu d'épanouissement à mesure qu'elle deviendra responsable socialement, qu'elle prendra en compte l'environnement, le sociétal et la gouvernance, qu'elle associera à son pilotage le personnel, qu'elle privilégiera le dialogue social avec des partenaires syndicaux pleinement reconnus et qu'elle partagera équitablement les fruits de la croissance (1/3 pour les investissements, 1/3 pour les actionnaires et 1/3 pour les employés).

Une société plus respectueuse de son environnement

« Tout le monde savait que c'était impossible. Il en est venu qui ne le savaient pas et ils l'ont fait ! »

Marcel PAGNOL

Le combat qui nous anime pour une vie meilleure des Guadeloupéens passe par le respect de leur cadre de vie, par la préservation des équilibres naturels de leur environnement, par des aménagements éco-responsables et par des choix énergétiques adaptés et valorisant nos ressources.

Nous devons être en permanence soucieux de pratiquer **un développement durable**, qui permette de répondre aux besoins du présent sans compromettre l'avenir des générations futures.

La Guadeloupe peut devenir **un exemple de respect de la planète**. Cette ambition peut figurer au cœur de notre projet de société.

Nous ne devons pas être guidés uniquement par des préoccupations de rentabilité immédiate mais nous devons privilégier l'intérêt collectif et tenir compte de l'avenir. Nous avons notre rôle à jouer et nous pouvons porter une parole originale en faveur d'une gestion solidaire des biens publics mondiaux.

Parce que les crises écologiques touchent souvent les plus démunis, nous nous inscrivons dans une logique de **social-écologie** qui évacue l'heuristique de la peur dénoncée par Hans Jonas et qui place au même niveau l'exigence sociale et l'exigence écologique.

Nous devons faire le choix du développement durable.

Il nous faut collectivement acquérir **le réflexe du développement durable**. Les collectivités publiques doivent penser « développement durable » dans la mise en œuvre de toutes leurs politiques. Les entreprises doivent se montrer plus responsables en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Nos concitoyens doivent enfin prendre conscience que la nature est une richesse, peut-être la principale de la Guadeloupe, que le cadre de vie est un bien collectif qu'il convient de respecter par égard pour l'ensemble des Guadeloupéens et que ne pas le salir ou le dégrader est un acte de civisme. L'éducation à l'environnement doit constituer une priorité.

Nos choix d'aménagements doivent tenir compte des préoccupations environnementales.

En révisant le Schéma d'aménagement régional (SAR) pour permettre à toutes les activités humaines de trouver leur juste place sur **le territoire** et pour favoriser l'attractivité des territoires, la Région s'est donnée pour objectif de doter la Guadeloupe d'un véritable projet stratégique, global et cohérent prenant en compte l'ensemble des contraintes économiques, politiques, environnementales et sociales fondamentales de la région pour les 30 prochaines années.

L'environnement a constitué tout au long de ce processus d'élaboration une priorité.

Il nous revient maintenant de respecter ce schéma et ses prescriptions et de tenir compte de sa philosophie très marquée par la conscience que la nature est le bien le plus précieux des Guadeloupéens.

Nous devons enfin résoudre nos problèmes de traitement des déchets.

La Guadeloupe est un petit archipel dont le niveau de consommation est de standard occidental, ce qui nous conduit à produire une grande quantité de déchets qu'il est beaucoup plus difficile de traiter sur de petits territoires insulaires que sur des continents où peuvent être plus facilement obtenues des économies d'échelles et des synergies entre territoires.

Le traitement des déchets est plus complexe chez nous. Ce n'est pas une raison pour ne rien faire. C'est au contraire un motif pour **nous mobiliser davantage** qu'ailleurs.

Il en va de notre santé, de notre bien-être mais aussi de notre image à l'extérieur. Habités à vivre dans des espaces urbains sales et mal entretenus, à circuler sur des voies de communication souillées par les détritiques, les cadavres d'animaux et les tags, nous ne sommes pas suffisamment conscients que nos visiteurs s'étonnent que nous nous satisfassions d'un tel cadre de vie.

Cette situation est d'autant plus regrettable que, bien entretenu, notre cadre naturel serait un atout incontestable pour notre rayonnement.

Des efforts sont faits, des plans sont établis, PDEDMA, PREGEDD... Des filières se mettent en place pour certains déchets spéciaux comme les déchets des équipements électriques et électroniques. Mais force est de constater que nous allons trop lentement et que certains ne jouent pas suffisamment le jeu.

Les importateurs automobiles traînent les pieds pour véritablement s'impliquer dans le traitement des véhicules hors d'usage.

Certains responsables politiques font de la construction des équipements destinés au

traitement des déchets ménagers des enjeux dérisoires de pouvoir plutôt que de rechercher les consensus permettant d'aller plus vite et plus efficacement. La collecte sélective n'a pas été mise en place dans de nombreuses communes, la construction des déchetteries prend du retard, l'usine de traitement n'est pas encore opérationnelle.

Nous devons aussi prendre collectivement conscience que le traitement de nos déchets, des déchets de chacun d'entre nous, a **un coût** qu'il nous appartient d'assumer.

L'élimination de la pollution par le chlordécone doit en revanche faire l'objet d'une aide massive de l'État qui partage la responsabilité de cette catastrophe. Les producteurs et les distributeurs de cette substance doivent être mis devant leur responsabilité et la justice doit être saisie.

L'eau est notre bien commun, il nous faut mieux la gérer.

Bien qu'insulaire la société guadeloupéenne a longtemps tourné le dos à la mer. Les espaces côtiers, le littoral et les rivages n'attiraient que quelques-uns.

L'eau est toutefois omniprésente dans notre environnement. C'est notre patrimoine commun. Nous devons l'utiliser intelligemment.

Le littoral et les rivières doivent faire l'objet des aménagements strictement nécessaires à la protection des personnes et des biens. Il importe de respecter les prescriptions d'urbanisme qui limitent l'impact humain sur le littoral et les cours d'eau tout en le protégeant des catastrophes naturelles.

Les équipements portuaires et nautiques sont évidemment nécessaires à l'économie et aux loisirs. Leur implantation et leur exploitation doivent répondre à des

normes strictes de protection des espèces. La mangrove, notamment, doit être protégée.

La consommation d'eau par l'homme et par les activités économiques comme l'agriculture doit être rationnelle et raisonnable. La récupération des eaux pluviales doit être privilégiée à chaque fois que cela est possible.

L'assainissement des eaux usées n'est pas réalisé convenablement dans de nombreuses communes de Guadeloupe. Cette situation met en péril le littoral et présente des risques pour la santé. Il est vrai que notre climat et le régime des précipitations que connaît la Guadeloupe, appellent des techniques d'assainissement adaptées. C'est un des chantiers sur lesquels les collectivités publiques doivent faire porter un effort financier particulier.

Nous devons concevoir une politique des transports respectueuse de notre environnement.

Le fonctionnement de la société moderne exige des déplacements de plus en plus fréquents.

Ces déplacements ont un impact négatif sur les hommes et sur l'environnement : fatigue, risques d'accidents pour les hommes, consommation foncière, pollution pour l'environnement.

Nos politiques d'aménagement du territoire doivent chercher à **limiter le plus possible les déplacements**. Les activités humaines doivent être réparties sur le territoire de la Guadeloupe de sorte qu'elles n'exigent pas de longs déplacements quotidiens. L'implantation des zones d'habitat doit également répondre à cette préoccupation.

Mais, il restera toujours nécessaire de se déplacer à l'intérieur de l'archipel. Le « tout automobile » ne doit plus constituer la norme. **Des modes de transports collectifs plus respectueux de la santé des hommes et de l'environnement** doivent être conçus tant dans l'agglomération de Pointe-à-Pitre qu'en ce qui concerne les liaisons interurbaines. Des modes de transports alternatifs sont à rechercher notamment par voie maritime.

La Guadeloupe peut constituer un modèle pour les énergies renouvelables.

La Guadeloupe a la chance de pouvoir tirer parti de plusieurs formes d'énergie renouvelables. Bien exposé au soleil et aux alizés, notre archipel est producteur **d'énergie photovoltaïque et d'énergie éolienne.**

Producteur de canne à sucre, il peut aussi produire de l'énergie à partir de la **biomasse (bagasse) et des déchets (biogaz).**

Les possibilités d'utilisation de la **géothermie** sont peut-être les plus prometteuses.

Longtemps la Guadeloupe a été en pointe dans ces domaines. Elle reste compétitive même si l'État a réduit ses soutiens fiscaux au développement des énergies renouvelables.

La Région, bénéficiant d'une habilitation accordée par le Parlement pour intervenir dans les domaines de la loi et du règlement en matière d'énergie, bâtit un cadre normatif adapté.

Cette situation pourrait nous donner l'ambition collective de devenir un exemple au niveau mondial de bonne intégration et de bonne utilisation des formes modernes et durables d'énergie en milieu insulaire tropical à risques. Une telle ambition s'inscrit parfaitement dans la philosophie d'un projet de société qui doit donner aux

Guadeloupéens des objectifs voire des rêves de fierté et de rayonnement.

La protection des Guadeloupéens contre les risques naturels majeurs devrait constituer une priorité nationale.

Nous sommes exposés aux risques sismique, volcanique et cyclonique. Le risque sismique est potentiellement le plus grave.

La société guadeloupéenne serait profondément bouleversée si un séisme majeur se produisait sur notre territoire.

Même si l'on admet que tous les bâtiments ne peuvent être mis aux normes parasismiques dans un délai rapide, il nous faut nous mobiliser pour exiger de la communauté nationale la mise en œuvre d'un plan chiffré et d'un calendrier précis et acté pour le traitement des bâtiments publics et de l'habitat collectif.

L'éducation de la population doit aussi faire l'objet de mesures plus volontaristes.

La protection des espaces naturels doit nous rassembler.

L'archipel guadeloupéen est d'une beauté que nombre de régions et de pays nous envient.

La qualité des paysages et des espaces naturels constitue pour nous un capital inestimable.

Sa **préservation et son exploitation raisonnée** doivent figurer au cœur de notre projet de société. Les collectivités publiques, dont le parc national, partagent une responsabilité immense en matière de protection de la nature, sur terre et en mer.

Apprendre à nos concitoyens, en particulier aux plus jeunes, à découvrir, à aimer et à respecter notre patrimoine naturel doit faire partie des objectifs prioritaires de notre projet de société.

La connaissance de notre **biodiversité** par la réalisation d'inventaires complets, l'élaboration d'atlas et le classement des zones les plus sensibles en réserve participent aussi de ce projet.

Une société plus ouverte sur le monde...

« (...) Nous nous proclamons Créoles. Cela sera pour nous une attitude intérieure, mieux: une vigilance, ou mieux encore, une sorte d'enveloppe mentale au mitan de laquelle se bâtira notre monde en pleine conscience du monde ».

Edouard GLISSANT/Patrick CHAMOISEAU, « Eloge de la créolité »

Dans un monde de plus en plus ouvert, où ce sont les échanges qui sont à l'origine de la création de richesses, la Guadeloupe doit être « poreuse à tous les souffles du monde ».

Notre insularité, notre « archipélagie », nous ont certainement permis de bâtir une société originale et de nous doter d'une langue et d'une culture qui participent à la cohésion de notre société.

Il importe de préserver ces éléments constitutifs de notre identité, et notre ouverture au monde – ou plutôt sur le monde – doit se faire en veillant bien à sauvegarder cette identité qui est notre richesse.

Notre insularité est aussi facteur de difficultés et constitue un handicap économique : notre marché est étroit, notre approvisionnement est plus coûteux, nos exportations sont plus difficiles. Elle a pu aussi créer chez nous un sentiment de méfiance vis-à-vis de ce qui vient de l'extérieur. Il est nécessaire aujourd'hui de surmonter ces manifestations négatives de notre insularité, de faire entrer pleinement notre Guadeloupe dans le monde d'aujourd'hui et de la faire profiter des bons côtés de la mondialisation en la préservant de l'uniformisation culturelle et des dérives économiques qu'elle engendre aussi.

Il nous semble également qu'il faut susciter chez les Guadeloupéens le désir de rayonner, d'être montrés en exemple à l'extérieur au niveau national et international (notamment au Brésil, au Mexique, en Inde, au Canada, etc.). Aujourd'hui, l'excellence s'apprécie au niveau mondial et faire connaître au monde l'excellence guadeloupéenne peut être un motif de fierté pour notre peuple et un moteur pour son développement. Ne plus se satisfaire d'être le premier en Guadeloupe mais aspirer à compter parmi les meilleurs au monde est un état d'esprit qu'il convient de diffuser dans notre jeunesse, l'émulation constituant souvent le catalyseur du progrès.

Nous devons offrir à nos jeunes la possibilité de partir à la découverte du monde.

Longtemps, quitter la Guadeloupe a été perçu comme une expatriation, un exil. L'épisode du Bumidom, qui a certes connu ses drames humains et ses déchirements, répondait d'abord à une logique économique simple : rapprocher une main-d'œuvre sans emploi d'un marché en manque de main-d'œuvre. Il a été réécrit et romancé comme une seconde traite, ce qui a ancré dans nos esprits que partir était un exil.

Il faut en finir avec ce syndrome du Bumidom et accepter l'idée que nos jeunes, en 2011, puissent avoir l'envie de voir le monde, de partir se former, de voyager, de se frotter à d'autres cultures et civilisations, de travailler dans l'Hexagone ou dans d'autres pays, de s'y installer, d'y rester, de revenir, de repartir, bref, de s'inscrire dans le mouvement du monde d'aujourd'hui.

Il ne s'agit pas de les condamner au départ parce qu'il n'y aurait pas suffisamment de travail chez nous, mais de leur donner le choix.

Nous devons favoriser et accompagner nos étudiants qui désirent compléter leur

formation à l'extérieur de la Guadeloupe. C'est leur offrir la chance de s'ouvrir sur le monde. À ce titre, les échanges universitaires doivent bénéficier du soutien des collectivités publiques.

Nous devons encourager nos jeunes en quête d'une première expérience professionnelle à la réaliser dans l'Hexagone ou à l'étranger si la Guadeloupe ne dispose pas des possibilités d'emploi recherchées. Ils reviendront un jour mieux armés pour contribuer au développement de l'archipel ou bien ils choisiront de rester et de s'épanouir à l'extérieur en faisant rayonner la Guadeloupe.

Nous devons munir nos jeunes des outils nécessaires afin qu'ils puissent s'insérer facilement dans des établissements universitaires ou dans le monde du travail à l'étranger. Pour cela, l'enseignement—des langues étrangères doit constituer dès la maternelle, une priorité des collectivités publiques, au premier rang desquelles l'État.

Nous devons nous doter des moyens nécessaires à l'intensification des échanges avec l'extérieur.

Notre situation insulaire nous impose des efforts particuliers pour surmonter notre enclavement et pour faciliter nos déplacements et nos communications.

La Guadeloupe a la chance de disposer d'un aéroport moderne qu'il convient d'entretenir convenablement et de garder à niveau pour qu'il reste une porte ouverte sur le monde extérieur.

Notre appartenance à l'ensemble national justifie une politique de continuité territoriale ayant pour but l'abaissement du coût des transports. Cette politique relève de la solidarité nationale. Son financement ne peut, à l'évidence, être laissé à la charge de la Guadeloupe. Les moyens financiers consacrés à cette politique doivent être

accrus si l'on veut offrir aux jeunes Guadeloupéens la possibilité de s'ouvrir sur le monde.

La Guadeloupe est assez bien située au centre de la Caraïbe pour pouvoir constituer un lieu d'échanges maritimes performant. La construction d'un grand port de transbordement serait l'occasion de développer de l'activité et de créer de nombreux emplois.

Le bon niveau de formation de la jeunesse guadeloupéenne peut faire de notre archipel une terre d'implantation d'activités numériques à forte valeur ajoutée. Ces activités nécessitent une qualité de desserte par Internet de très haut niveau. Il importe de veiller au désenclavement numérique de la Guadeloupe et de réaliser les investissements nécessaires au maintien aux standards les plus élevés de cette desserte. Le maillage de notre territoire doit aussi permettre à tous les Guadeloupéens de disposer d'un accès de qualité à la société de l'information. Les lieux publics, en particulier les établissements d'enseignement, doivent être équipés en priorité.

Un plan d'installation de l'Internet à très haut débit doit figurer parmi les priorités d'investissement en infrastructures et être adopté dans les meilleurs délais pour une couverture totale du territoire à horizon 2025.

Nous devons élargir notre marché en exportant notre qualité et notre savoir-faire.

La faible taille de notre marché interne rend difficile le développement d'activités fortement créatrices d'emplois.

C'est donc à l'extérieur de la Guadeloupe que nous devons aller chercher les marchés pour nos propres productions.

Nos standards de coûts sont élevés, comme le coût de la main-d'œuvre qui est aligné sur le niveau national. Nos productions, notamment nos productions agricoles et alimentaires, ne peuvent pas facilement trouver de débouchés sur les marchés voisins, tropicaux, qui produisent sensiblement les mêmes choses, à des coûts moindres.

Nos marchés naturels à l'exportation sont plutôt les pays à fort pouvoir d'achat à commencer par l'Hexagone dont nous sommes plus proches culturellement et vers lequel il existe les voies de communication les plus simples. Il nous appartient toutefois de rechercher d'autres marchés, de repérer les niches pour nos bananes, notre rhum, nos productions alimentaires.

Notre offre de services peut aussi trouver à s'exporter. Notre expression culturelle de même.

Le tourisme est typiquement une activité de service pour laquelle nous disposons d'avantages comparatifs réels et nous devons faire plus d'efforts pour faire venir plus de clients à fort niveau de contribution.

Nous devons mieux accueillir ceux qui veulent développer la Guadeloupe avec nous.

Une des faiblesses de l'économie guadeloupéenne est l'absence d'investisseurs locaux disposant de moyens financiers suffisants pour développer des projets d'ampleur pouvant créer un grand nombre d'emplois.

Il nous appartient de rechercher, d'attirer et d'accueillir des investisseurs extérieurs capables d'apporter leurs fonds propres mais aussi leur expertise et leur savoir-faire.

L'ouverture au monde consiste aussi à faire confiance à ceux qui veulent venir avec

nous bâtir la Guadeloupe de demain.

Nous devons davantage et mieux coopérer avec nos voisins de la Caraïbe.

La Guadeloupe se situe dans une Caraïbe dont les différentes composantes ne se connaissent pas assez, quand elles ne s'ignorent pas complètement.

L'histoire coloniale et les différences statutaires d'aujourd'hui (États indépendants, PTOM, RUP...) maintiennent des barrières institutionnelles, linguistiques, culturelles et économiques au développement des échanges entre les diverses entités de la Caraïbe.

Sans considérer que l'essor des échanges avec nos voisins de la Caraïbe, souvent à faible pouvoir d'achat, peut constituer la clef de notre décollage économique, il est important de développer nos relations avec eux sur une base équilibrée.

Mieux se connaître, c'est d'abord se rencontrer et les échanges culturels, sportifs, artistiques, institutionnels doivent être favorisés.

La Guadeloupe doit aussi participer plus activement aux organes régionaux de coopération. Elle doit, avec la Martinique, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy représenter la France dans toutes les institutions internationales de la zone. Cette représentation ne doit pas être conçue comme un défi lancé à l'État mais comme le rôle naturel de nos régions de participer au rayonnement de la France dans la Caraïbe. L'État doit le comprendre et nous laisser jouer ce rôle sans réticence, avec son concours technique si nécessaire.

Nous réitérerons nos demandes d'adhésion à la Caricom et à l'OECS. Nous insisterons pour voir nos jeunes aller travailler dans les ambassades de la zone Caraïbe,

Amérique centrale et latine.

L'État doit aussi nous aider à obtenir de nos partenaires étrangers l'implantation en Guadeloupe d'antennes d'organisations internationales ou européennes dont le ressort géographique est la Guadeloupe.

Mais c'est en développant avec nos voisins des projets économiques lourds et solides qui contribuent à améliorer sensiblement les conditions de vie de leurs populations tout en créant de l'activité chez nous que nous développerons réellement et durablement les échanges.

La diffusion dans toutes les petites Antilles d'un câble numérique sous-marin à partir de la Guadeloupe a permis de réduire considérablement le prix de l'accès à Internet chez nos voisins et de désenclaver leurs populations.

Les projets de développement de la géothermie dans toutes les îles volcaniques voisines, à partir d'un pôle technique et scientifique basé en Guadeloupe, participe de cet esprit de coopération mutuellement fructueuse.

C'est sur ce type de projets concrets et « gagnant-gagnant » que s'établiront des échanges respectueux et durables.

Nous aurons à instaurer un autre régime de concurrence en cassant les exclusivités de territoires, de marques et de distribution, rapprochant les fournisseurs des clients et en levant toutes les barrières à l'entrée. Nous ferons aussi l'acquisition de foncier et d'immobilier commercial stratégique à la périphérie des villes, nous créerons avec le concours de l'État des plateformes logistiques communes pour les artisans, les commerçants et les agriculteurs. Nous renforcerons les liens entre l'aval et l'amont, les producteurs et les consommateurs, le commerce et les interprofessions. Enfin, nous

favoriserons la publicité comparative, l'information économique et la transparence financière.

Une société fière de sa diversité culturelle et de son identité

« L'important ce n'est pas ce qu'on a fait de nous, mais ce que nous faisons nous-mêmes de ce qu'on a fait de nous »

Jean-Paul SARTRE, « Saint Genet, comédien et martyr »

La Guadeloupe constitue un lieu de partage et d'interactions perpétuels entre cultures d'origines diverses qui ont eu à se rencontrer, se croiser et s'entremêler, au fil d'une histoire quelquefois douloureuse.

La Guadeloupe est riche de sa diversité culturelle et identitaire.

Des influences aussi diverses que variées (caraïbes, européennes, africaines, indiennes, syro-libanaises, plus récemment chinoises, etc..), ont eu à se côtoyer et à s'ériger en base commune d'un nouveau « vivre-ensemble ».

En effet, par un processus de « créolisation », fruit de ces rencontres culturelles improbables, s'est forgée une société inédite qui a construit collectivement les contours de sa propre identité, en intégrant au fur et à mesure les apports culturels des nouveaux arrivants.

Ainsi en Guadeloupe, les problématiques identitaires sont intrinsèquement liées à la complexité de ces processus de constructions et de mutations. Cette identité s'est donc élaborée au sein d'une dynamique protéiforme à la fois de hiérarchisation, d'addition, de soustraction, de fractionnement, voire de multiplication de toutes ces influences

culturelles mises en partage.

Notre histoire coloniale esclavagiste toujours « sensible », affecte encore aujourd'hui les rapports sociaux et économiques entre les différents groupes socioethniques. Aussi, le questionnement identitaire des Guadeloupéens, lorsqu'il est nourri par des représentations uniquement « victimisantes » de ce passé colonial, peut générer un mal-être identitaire.

D'un multiculturalisme riche de ses diversités à un communautarisme s'enfermant dans des postures de repli sur soi et de rejet de l'autre, il n'y a parfois qu'un pas, qui pourrait être franchi si nous n'assumions et ne cultivions pas suffisamment notre essence multiculturelle. Et à ce sujet, l'État ne joue pas pleinement son rôle d'arbitre afin d'apaiser les tensions qui pourraient naître. Il nous faut donc, sans cesse, nourrir ce socle fort de valeurs humanistes et de cultures communes partagées par l'ensemble des composantes de la société guadeloupéenne.

Aujourd'hui, à l'heure où les enjeux de mondialisation sont prégnants, la Guadeloupe s'institue en un véritable laboratoire socioculturel d'un « savoir être ensemble », pouvant ainsi inspirer au monde des chemins originaux d'échange, de rayonnement et d'ouverture à l'autre et au monde.

La diversité culturelle guadeloupéenne est source d'enrichissement mutuel au sein de l'ensemble national.

Cette identité culturelle multiple constitue une véritable chance d'enrichissement collectif et mutuel au sein de l'ensemble national mais elle est encore insuffisamment valorisée du fait du poids des « représentations » et de la faiblesse de leur exposition.

La Guadeloupe a longtemps été partagée entre les diverses influences culturelles qui

s'exprimaient sur son territoire. La tradition jacobine française a longtemps conduit l'État à mener outre-mer une politique d'assimilation culturelle, instituant de fait un rapport hiérarchique entre les cultures. Les temps ont changé et la doctrine centralisatrice a évolué mais les stigmates de ces politiques sont encore présents.

Un véritable travail de fond de valorisation de l'identité et de la culture guadeloupéennes est nécessaire. Il convient d'agir sur notre propre représentation de notre patrimoine culturel afin de favoriser la reconnaissance de celui-ci non seulement dans notre propre territoire mais aussi au-delà.

La notion d'identité incluant la problématique du rapport entre le collectif et l'individuel, l'apport culturel de la Guadeloupe doit être perçu non seulement comme une composante précieuse de l'identité et de la diversité culturelle françaises mais aussi comme un élément consubstantiel de ce qui fait la citoyenneté française dans le monde actuel.

Dans l'Hexagone comme dans nos régions ultramarines, chaque témoignage de notre culture peut être potentiellement considéré comme l'expression d'un « lien » à la construction de l'homme de demain inexorablement pétri de diversité.

La diversité culturelle guadeloupéenne est un atout à valoriser.

La diversité culturelle guadeloupéenne doit être valorisée tant sur le plan local que national. Cette valorisation répond à un triple objectif politique :

Réhabiliter notre imaginaire pour recréer du lien social et citoyen :

Une large diffusion de nos cultures et de nos imaginaires peut favoriser la réhabilitation et la reconquête du « soi » et constituer une manière de communiquer

avec le monde. Il s'agit d'inclure et de valoriser notre culture dans l'exception culturelle française.

Créer du symbole pour mieux nous connaître :

Des actions symboliques de vulgarisation populaire doivent être menées, témoignant de la richesse de notre histoire, des grandes luttes d'émancipation qui l'ont traversée, des valeurs de résistance qui s'y sont exprimées et de notre participation aux grandes avancées politiques et sociales en France et dans le monde.

Redonner la mémoire pour réconcilier :

Nous sommes à la confluence de plusieurs histoires. Il convient alors d'aider chacun à se concevoir comme une maille de ce tissage de cultures. L'accessibilité à son histoire, à ses origines, est un élément constitutif de l'identité de chacun : ainsi, par exemple, l'accès aux archives et aux documents relatifs à toutes les phases de notre histoire doit être facilité. Nous pourrions nous porter acquéreur, lors de ventes privées, d'objets ou de manuscrits ayant un rapport avec l'esclavage. C'est ce que fait, à son échelle, le conseil régional, avec le projet réconciliateur du Mémorial ACTe et de l'Historial Delgrès. Il est en effet important d'aider notre appropriation des lieux de mémoire et de culture, de développer des actions et des rencontres favorisant une « culture participative » qui offrent à chacun l'accès à sa propre culture comme à la culture de l'autre.

De même, nous favoriserons par une demande à l'Assemblée nationale la création d'une commission d'enquête et une commission d'investigation historique sur les événements de mai 1967.

Préserver notre richesse culturelle est une nécessité.

L'expression de notre diversité doit ainsi être préservée et protégée afin de garantir sa survie dans un contexte de standardisation et de mondialisation culturelles.

Aussi tous nos patrimoines culturels, matériels ou immatériels doivent-ils faire l'objet d'une protection particulière. Des actions de recensement, de préservation, de recherche, de captation et de diffusion de ce patrimoine sont à mettre en œuvre d'urgence.

La protection du patrimoine matériel :

Des actions de préservation des monuments et des lieux d'histoire et de culture doivent être menées de toute urgence : habitat traditionnel, cimetières d'esclaves, anciennes habitations, monuments historiques...

La protection du patrimoine immatériel :

Depuis la signature de la « Convention de sauvegarde du patrimoine mondial immatériel » de l'Unesco, le 17 décembre 2003, l'importance capitale du patrimoine culturel immatériel, en tant que creuset de la diversité culturelle mondiale, est reconnue. La Convention prévoit une protection spécifique de ce patrimoine. Il conviendra d'avoir une action forte en vue de recenser et préserver les éléments fondamentaux de notre patrimoine, voire d'en sanctuariser certains dans les cas les plus menacés.

La langue créole :

La langue, en tant qu'élément structurant de l'identité, à haute charge symbolique, devrait pleinement bénéficier de la protection dévolue au patrimoine immatériel et nécessite à ce titre une attention particulière. Notre créole doit ainsi être aidé à prendre

davantage de place dans les grands lieux où s'exerce l'oralité : l'espace culturel traditionnel (école et enseignement), les médias et l'audiovisuel...

Outil d'expression vivante, notre créole doit bénéficier d'un cadre législatif assurant son utilisation et garantissant sa protection et sa transmission. À cet égard, l'État devrait adopter les modifications constitutionnelles nécessaires à la signature de la « Charte européenne des langues régionales et minoritaires » du 5 septembre 1992.

Il convient d'accompagner les acteurs culturels et de promouvoir notre culture aux niveaux local, national et international.

La création, la diffusion et la promotion de notre identité culturelle doivent être soutenues, tant au niveau local, national qu'international, en la plaçant au cœur d'une politique de rayonnement et d'ouverture, mais aussi en la considérant comme un outil de développement économique local.

Structurer l'activité culturelle sur notre territoire :

Nous devons nous doter d'un schéma de développement culturel véritablement ambitieux et ouvert, afin de permettre à l'ensemble des acteurs culturels de s'inscrire dans une démarche de développement planifiée et accompagnée. Doter l'activité culturelle d'objectifs clairs et d'infrastructures diversifiées mises en réseau aux niveaux local, national et international constitue une urgence pour le monde culturel guadeloupéen.

Promouvoir notre identité culturelle par l'éducation :

L'accès à la connaissance de son identité passe pour chacun par l'éducation. L'éducation doit être un vecteur de diffusion de notre identité culturelle au niveau

national. Faire, dans les programmes scolaires nationaux, de l'histoire et des cultures ultramarines, et notamment guadeloupéenne, une partie intégrante du patrimoine culturel français et de l'histoire nationale, constituerait un acte d'ouverture, d'échange, d'appropriation mutuelle et de reconnaissance de notre identité.

Au niveau local, nous proposons d'offrir des modules d'approfondissement de l'histoire locale, régionale, et plus largement ultramarine, ainsi que de renforcer l'apprentissage du créole et des savoirs culturels locaux. L'école pourrait par exemple généraliser l'accueil d'ateliers artistiques, réunissant des professionnels de l'art et du monde enseignant autour de projets ayant trait à la mémoire et à la culture. Il conviendrait d'intégrer dans les programmes scolaires les œuvres majeures du patrimoine culturel local dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse ou du chant.

Intensifier l'irrigation culturelle du territoire :

Nous devons développer des « micro-unités culturelles », le travail dans les maisons de quartier, le théâtre de rue...

La place publique, dès lors qu'elle sera considérée comme un lieu de création et de mémoire partagée, permettra de développer des rapports nouveaux entre l'enseignement, l'école, les arts vivants et les publics. Lien social et vecteur de la réalité culturelle, elle participerait à une meilleure irrigation culturelle du territoire.

Accompagner la formation professionnelle des acteurs culturels :

Le contexte économique difficile n'explique pas à lui seul la petite proportion de professionnels parmi nos acteurs culturels. L'accès à une formation professionnelle de qualité reste nécessaire car l'expression artistique passe aussi par l'acquisition de techniques. Il convient de construire une offre de formation. C'est ce que, par

exemple, le conseil régional a décidé de faire avec la création de son Pôle Régional des Arts du Spectacle (PRAS) qui, d'ici peu, permettra de former, au niveau de la Caraïbe, des enseignants de musique et de danse, des musiciens, des danseurs et des comédiens professionnels ainsi que des techniciens du spectacle.

Ouvrir la diffusion de nos expressions culturelles au niveau local, national et international :

Au niveau local, les initiatives permettant aux œuvres de rencontrer le public doivent être mises en place :

- réhabilitation d'un réseau local de salles de spectacle ;
- création de centres pluridisciplinaires ouverts sur le monde de manière à désenclaver l'expression artistique ;
- présence accrue de la Guadeloupe dans les rendez-vous culturels d'envergure internationale ;
- renforcement du cadre légal qui assure la protection des droits des créateurs (régionalisation des droits SACEM) ;
- construction d'un réseau caribéen d'artistes à travers la mise en place de manifestations telles que le Congrès des Écrivains de la Caraïbe ;
- mise en place de banques de données des œuvres guadeloupéennes disponibles à tous ;
- organisation d'expositions d'art contemporain annuelles, pluriannuelles ou permanentes localement ou à l'extérieur, dans un cadre marchand ou non marchand.

Développer les débouchés en matière d'audiovisuel :

On doit considérer le cinéma et plus largement l'audiovisuel d'un point de vue culturel mais aussi d'un point de vue économique. L'audiovisuel est un secteur vecteur de création d'emplois en Guadeloupe. Le renforcement des moyens mis en œuvre dans le

cadre des conventions partenariales avec le CNC pourrait stimuler encore davantage ce secteur. La production audiovisuelle en Guadeloupe doit aussi trouver toute sa place dans l'espace national et international à travers les différents réseaux télévisuels nationaux.

Il faut renforcer le financement de la création de nos expressions culturelles.

La création en matière artistique nécessite l'aide des pouvoirs publics, en particulier sur de petits marchés tels que celui de la Guadeloupe. Au-delà de l'accompagnement financier, logistique ou technique de l'État et des collectivités, nos projets culturels devront être davantage accompagnés par la DRAC pour mobiliser d'autres mécanismes de financement existants : INTERREG IV, SACEM, Culture France, OIF..., afin de permettre la production des œuvres et leur diffusion hors des lieux de création.

Notre culture doit devenir un vecteur de rayonnement.

Si notre richesse culturelle est une source de partage au niveau national, elle est aussi un vecteur de rayonnement et de développement au niveau mondial. Nous devons positionner notre culture comme un élément fort d'une politique d'ouverture au monde sur une base d'échange, d'apports réciproques.

Les relations entre les structures de diffusion caribéennes, nationales et internationales sont à renforcer et en ce sens un « lobbying » est à mener par la DRAC et nos collectivités territoriales auprès des réseaux de diffusion nationaux et internationaux.

Un traitement rénové des questions d'identité et de culture doit permettre, en réalité,

de réinventer nos relations avec l'ensemble national dans un dialogue fécond d'enrichissement mutuel et de construction d'un nouveau savoir « vivre ensemble » dans la diversité.

Une société démocratique et responsable...

« Ne crains pas d'aller lentement, crains seulement de t'arrêter »

Proverbe chinois

Les Guadeloupéens sont, dans leur très grande majorité, attachés à la République. Ils en font la preuve à chaque consultation et à chaque élection. Ils ont longtemps lutté pour obtenir les mêmes droits que les Français de l'Hexagone et aujourd'hui, ils ont fait leurs, les valeurs de la République, la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Ils gardent le souvenir des heures les plus sombres de leur histoire, et, pour cela, ils restent très vigilants sur le respect des grands principes de la justice et sur la protection des libertés publiques et individuelles. La République apparaît à leurs yeux comme le meilleur garant de ces libertés. L'attachement qu'ils lui manifestent ne procède pas, comme certains le prétendent avec mépris, d'un réflexe alimentaire : ils font partie de la Nation et ils adhèrent aux valeurs de la République, à commencer probablement par la liberté que celle-ci leur garantit.

Mais les Guadeloupéens ont également une conscience lucide et aiguë de leurs différences au sein de la République. Ces différences tiennent à l'Histoire, à la situation géographique particulière de leur archipel, à la composition singulière de la population, aux fondements identitaires et culturels... Ils entendent que ces différences soient respectées et considérées par la République comme leur apport, positif, à la nouvelle diversité de la Nation française.

Cette singularité de l'adhésion des Guadeloupéens à la Nation et à la République doit

être prise en compte dans les choix d'organisation de la société et des institutions locales.

Les Guadeloupéens sont Français parce qu'ils l'ont choisi et parce qu'ils le veulent. L'histoire, l'éloignement et les différences auraient pu les conduire à faire un choix différent. Ils ne l'ont jamais fait et, depuis, leurs votes n'ont jamais traduit le désir de rompre le lien qui les unit à la République.

Il existe certes des mouvements de pensée, des mouvements politiques, des mouvements syndicaux qui se réclament d'une philosophie différente et qui voient dans l'indépendance de la Guadeloupe l'aboutissement d'un cheminement historique naturel. Ces courants de pensée sont respectables et doivent trouver leur place dans le débat démocratique.

Il existe aussi un courant autonomiste qui considère que, tout en restant dans la République, la Guadeloupe devrait bénéficier d'un pouvoir normatif plus étendu. Certains partisans de cette idée voient dans l'autonomie une étape vers une indépendance plus lointaine.

Nous estimons que toutes les idées doivent trouver un espace pour s'exprimer et que cet espace s'appelle la démocratie. Des débats d'une telle importance et dont l'issue peut engager lourdement l'avenir de la Guadeloupe doivent avoir lieu. Mais les solutions ne peuvent être imposées par la force aux Guadeloupéens qui, attachés à leur liberté, refusent que leur conscience leur soit confisquée par la terreur, l'intimidation ou la stigmatisation.

Nous préconisons avec vigueur le respect en Guadeloupe des principes démocratiques et nous n'écartons aucune solution statutaire ou institutionnelle pourvu qu'elle procède de la volonté librement exprimée des électeurs.

Notre approche des questions statutaires et institutionnelles doit être plus sereine.

Nous devons être conscients que le temps n'est plus où la République chercherait à nous retenir contre notre gré. Certes la République a intérêt à conserver en son sein un territoire comme la Guadeloupe qui participe de son rayonnement en Amérique, qui lui apporte son dynamisme démographique et ses richesses culturelles et qui dispose de ressources naturelles et marines.

Toutefois, ces atouts seraient vite oubliés par l'Hexagone, si majoritairement les Guadeloupéens exprimaient un jour la volonté de constituer un État indépendant. La République ne prendrait assurément pas le risque d'une crise qui la discréditerait au plan international et qui aurait peu de chances de contenir cette volonté commune. La priorité de l'Hexagone dans sa relation avec les Outre-mers est d'abord d'éviter les crises. Ensuite peuvent être considérées les questions de développement.

La crise économique internationale que nous traversons aurait plutôt comme effet de susciter dans l'Hexagone des vocations cartiéristes. Tant que les DOM ne constituent pas un problème d'ordre public, les Français de l'Hexagone éprouvent plutôt de la sympathie pour eux. Dès que les médias leur présentent le moindre mouvement social comme l'expression d'un rejet de la France et des Français, ils sont nombreux à considérer que la République ne doit pas conserver en son sein des populations qui n'adhéreraient pas au « contrat social » national. Si risque de rupture il devait y avoir, il procéderait plutôt d'un Hexagone exaspéré qui ne nous comprendrait plus, que de l'expression de la volonté majoritaire des Guadeloupéens de quitter la République.

En somme, nous devons être conscients que, depuis longtemps, nous ne sommes plus en système politique colonial - même si certains stigmates de la colonisation

demeurent chez nous, notamment en ce qui concerne l'organisation économique - et que nous avons notre destin entre nos mains.

Nous sommes bien plus libres de notre destin que nous voulons nous le dire habituellement.

En fait nous sommes un peuple, nous le savons ; nous sommes une Nation sans État, nous l'ignorons. Mais nous assumons depuis longtemps une libre détermination et nous engageons notre destin.

Tout ceci devrait, nous semble-t-il, nous conduire à adopter à l'égard des questions de statuts et d'institutions une approche moins crispée, plus sereine et débarrassée de tout sentiment de domination qui nous ferait faire fausse route.

Il nous faut assumer nos choix sans complexes.

Dès lors que notre destin nous appartient, il faut probablement cesser de subordonner tout projet de futur, tout effort de développement, toute politique d'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens, à un hypothétique changement statutaire ou institutionnel.

Les Guadeloupéens veulent rester Français. C'est clair. Cette volonté, ce *jus voluntatis*, pour être testée tous les 30 ans, à l'instar de ce que les États-Unis organisent régulièrement à Porto-Rico.

Ils ne semblent pas non plus qu'ils souhaitent s'orienter, pour l'instant, vers un statut d'autonomie que rendrait possible l'article 74 de la Constitution. Les Saint-Martinois et les habitants de Saint-Barthélemy ont choisi et obtenu ce statut. Les Guyanais et les Martiniquais, interrogés, l'ont massivement rejeté. Cela prouve que l'État est ouvert à

toute formule et qu'il ne nous refuserait pas l'autonomie si nous la demandions majoritairement. Or nos élus, consultés en congrès le 28 décembre 2010, ont repoussé cette éventualité à l'unanimité.

En décembre 2003, les Guadeloupéens avaient également repoussé à plus de 75 % le projet de fusion entre la région et le département, projet que les Guyanais et les Martiniquais ont finalement adopté en janvier 2010. Un peu comme les Réunionnais, les Guadeloupéens montrent donc un fort attachement aux institutions actuelles symbolisées par l'existence, comme dans l'Hexagone, d'un département et d'une région.

Les responsables politiques de la Guadeloupe doivent prendre acte de cette situation et accepter de travailler dans ce contexte. Ils doivent admettre que les Guadeloupéens sont des êtres majeurs et responsables et ils doivent respecter leur choix.

Il faut par ailleurs en finir avec la culpabilisation que certains tentent d'inoculer à ceux des élus qui défendent la République et le maintien des institutions actuelles et qui pensent que l'on peut travailler utilement au bonheur des Guadeloupéens sans faire d'un bouleversement des institutions le préalable à tout effort. Les indépendantistes et les autonomistes n'ont pas le monopole des idées progressistes. Les républicains, ont, depuis toujours, montré en Guadeloupe, qu'ils pouvaient être à la pointe du combat pour l'émancipation sociale, politique et économique des Guadeloupéens.

La stabilité des institutions est indispensable à la confiance que les acteurs économiques réclament avant d'investir. Il ne nous semble pas souhaitable d'ajouter à la crise économique une crise permanente des institutions. Nous considérons qu'il convient d'assumer nos choix statutaires et institutionnels.

L'attachement à la République, au département et à la région n'exclut pas des aménagements institutionnels du type « assemblée unique ».

En 2008, le président de la République et le gouvernement ont lancé une réflexion sur une réforme de l'organisation territoriale française. Un rapport a été demandé à l'ancien Premier ministre, Édouard Balladur.

Sur la base de ce rapport, le Gouvernement a préparé un projet de loi dont l'innovation principale consistait à remplacer les conseillers généraux et les conseillers régionaux actuels par des conseillers territoriaux, en nombre plus faible, et siégeant à la fois au conseil général et au conseil régional. Dans les DOM, ce nouveau dispositif devait se traduire par une composition strictement identique des deux assemblées, présidées cependant par deux personnalités différentes.

La Martinique et la Guyane ont été exclues du champ de la réforme car leurs électeurs avaient opté pour la création d'une collectivité unique. La Réunion n'a pas réagi.

Les élus guadeloupéens qui n'étaient pas spécialement demandeurs d'une évolution de leurs institutions ont été, du fait de la perspective de cette réforme nationale, conduits, en juin 2009, à solliciter du chef de l'État un délai de 18 mois pour formuler des propositions d'aménagements de leurs institutions. Ce délai a été accordé.

Un intense travail de consultation et de concertation a alors été mené par la région qui, en 2010, a envoyé des délégations dans la plupart des communes pour informer la population et les élus des enjeux de la réforme et pour recueillir leurs réactions.

L'hypothèse de l'institution, en Guadeloupe, d'une assemblée unique commençait à réunir un nombre significatif de partisans. En effet, cette formule qui permet de rationaliser le fonctionnement des collectivités sans supprimer le département et la région était considérée par de nombreux Guadeloupéens comme une solution

pertinente ne s'écartant pas sensiblement du droit commun.

Or, avant que nos réflexions aient pu aboutir, le Gouvernement a fait voter par le Parlement, l'inclusion de la Guadeloupe dans le champ de la loi de réforme des collectivités territoriales, arrêtant ainsi brutalement le délicat processus d'élaboration d'un projet guadeloupéen consensuel.

Les élus guadeloupéens n'ont pu que prendre acte de la situation mais ont cependant voté en congrès, fin décembre 2010, des propositions d'adaptation de la loi (nombre de sièges et mode de scrutin) que le président de la République a refusées en février 2011.

Le Conseil d'État consulté par le président de l'Assemblée nationale sur ces délibérations du Congrès, reprises dans une proposition de loi, a considéré que le nombre de siège demandé ne soulevait pas de difficulté constitutionnelle mais que la constitutionnalité du mode de scrutin mixte envisagé était moins certaine.

Il reste que la formule de l'assemblée unique, même si ses contours méritent d'être précisés au regard notamment de la décision du Conseil constitutionnel de novembre 2010, peut encore constituer une solution intéressante pour la Guadeloupe. Certes elle sera considérée par certains comme une étape vers la collectivité unique, voire l'autonomie et pour d'autres, elle représentera une solution pérenne, heureux compromis entre le *statu quo* et la création d'une collectivité unique dont les Guadeloupéens se méfient.

Il convient évidemment de rester ouverts à d'autres hypothèses.

Celle de la collectivité unique n'est, bien sûr, pas à écarter. Assortie d'un mode de scrutin adapté à notre situation particulière, qui concilierait scrutin à la proportionnelle et représentation des territoires au scrutin majoritaire ainsi que de véritables contre-

pouvoirs, elle peut être sérieusement considérée. À cet égard, l'expérience alsacienne qui pourrait faire bouger les lignes du droit commun, sera à suivre de près.

Celle du *statu quo* qui n'a pas failli (maintien de la situation actuelle qui fait coexister le département et la région dotés de leurs propres assemblées) n'est pas davantage à récuser. Il pourrait s'agir d'une solution de consensus pouvant être améliorée par un réaménagement de la répartition des compétences entre la région et le département.

Quelles que seront les éventuelles évolutions de nos institutions, un approfondissement de la décentralisation nous paraît nécessaire en Guadeloupe.

La gauche française s'est engagée, si elle arrive au pouvoir en 2012, à lancer le chantier d'un approfondissement de la décentralisation.

Il conviendra de saisir cette occasion pour faire valoir nos contraintes et nos caractéristiques particulières et solliciter de nouvelles compétences dans des domaines où nos collectivités, du fait de leur proximité par rapport au terrain, peuvent certainement être plus efficaces que l'État, par exemple en matière d'urbanisme et d'environnement.

Dans le domaine culturel, dans celui de l'éducation, mais aussi dans celui de la régulation de la concurrence, nos collectivités sont également susceptibles de produire une norme de meilleure qualité que celle produite par l'État. Il nous semble que de nouvelles habilitations pourront être sollicitées afin de délibérer dans les domaines de la loi et du règlement. En la matière, nous devons continuer à être guidés, non pas par la volonté politique de défier l'autorité de l'État mais, au contraire, par la conviction que, dans certains domaines, nous pouvons être plus efficaces que lui et ce, au

bénéfice de nos concitoyens.

Cette attitude nous paraît être la seule véritablement responsable. Pour nous, la responsabilité ne se mesure pas au volume des protestations contre un État jugé trop centralisateur mais à notre capacité à gérer et à orienter les affaires des Guadeloupéens. Les Guadeloupéens sont favorables à l'exercice de davantage de responsabilités, non par défiance à l'égard de la République mais par pragmatisme politique et administratif.

La démocratie guadeloupéenne doit s'organiser autour de valeurs politiques.

Comme partout en France, on observe en Guadeloupe une certaine désaffection de l'opinion publique vis-à-vis du débat politique. Les médias entretiennent avec constance l'idée que les politiciens ne seraient animés que par des considérations liées à leur propre carrière ou à leur intérêt personnel.

Cette méfiance qui se développe dans la population à l'égard de la chose politique tend à gommer dans les consciences les différences de valeurs politiques, notamment entre la droite et la gauche.

Il est en effet plus aisé de propager dans l'opinion que tous les politiciens sont médiocres et se valent et qu'il n'y a plus ni droite, ni gauche, que d'expliquer, de convaincre et d'éclairer sur les valeurs.

L'idée que nous serions tous Guadeloupéens et que notre « guadeloupéanité » transcenderait les valeurs de la droite et de la gauche est une fausse bonne idée qui pourrait, en réalité, paralyser l'action publique autour d'un plus petit dénominateur commun.

Nous sommes certes tous Guadeloupéens mais cela ne nous interdit pas de penser, de

nous sentir de gauche ou d'être plus sensibles aux valeurs de la droite.

C'est pourquoi, nous considérons que notre projet de société doit d'abord s'appuyer sur des valeurs, et que ces valeurs sont des marqueurs politiques. Redonner à la politique ses lettres de noblesse en Guadeloupe, ce n'est pas nier qu'il existe une droite et une gauche, ce n'est pas prétendre qu'on peut bâtir un projet en rassemblant ceux qui veulent quitter la République et ceux qui souhaitent rester en son sein, ceux qui vénèrent l'économie de marché ultralibérale et le capitalisme financier et ceux qui considèrent que c'est le bonheur de la femme et de l'homme guadeloupéens qui doit être au centre du projet.

Notre projet de société est donc fondé sur des valeurs. Nous l'assumons et nous le revendiquons. Ce serait trahir les Guadeloupéens que de le masquer. Ce serait mépriser nos adversaires politiques que de tenter de leur faire croire que nous ne sommes pas ce que nous sommes. Ce serait infantiliser les Guadeloupéens que de leur confisquer toute conscience politique.

Conclusion : pour une société de confiance et non de défiance, pour une société de projets

Un projet de société n'est pas un catalogue de mesures. Il n'est pas un programme politique. Il n'est pas une somme de promesses. Un projet de société est la tentative d'exprimer la part d'ambitions et de rêves qui doit animer un peuple debout, qui sait d'où il vient et qui sait où il va. Ce projet de société doit être tout à la fois une feuille de route, un recueil de valeurs fondamentales et le ciment d'un nouveau « vivre-ensemble » guadeloupéen pour faire face. Il peut et doit sceller un pacte de confiance entre toutes les composantes de notre peuple. Car, la confiance est sans doute ce qui manque le plus à la Guadeloupe et aux Guadeloupéens.

L'histoire tourmentée de la Guadeloupe n'a assurément pas été de nature à forger cette confiance. En effet, comment instaurer la confiance en l'homme quand, à l'origine d'un peuple, il y a la coercition et les souffrances de l'esclavage et de la colonisation, inoculant, tel un virus, le complexe d'infériorité ? Comment, aussi, avoir confiance en demain, et plus encore en la permanence des choses, quand un séisme, un cyclone ou une éruption volcanique peut, d'un jour à l'autre, tout emporter et tout faire disparaître ?

Ce manque de confiance en l'autre, mais aussi en nous-mêmes, et plus encore en l'avenir, demeurera toujours un frein redoutablement puissant à tous nos élans, même lorsque nous aurons trouvé des solutions à toutes nos autres difficultés.

La confiance est en effet la condition de toute œuvre collective. L'Histoire nous enseigne qu'elle est l'attribut des peuples conquérants. La science économique

démontre qu'elle est l'une des conditions essentielles à la croissance et au développement. C'est la confiance qui donne au chef d'entreprise le courage de risquer, de créer et d'investir en s'inscrivant dans la durée. C'est la confiance qui donne le goût de se réjouir de la réussite des autres qui doit être considérée comme une pierre apportée à la réussite collective et non pas comme une menace sur sa réussite personnelle. C'est la confiance qui permet d'instaurer un véritable dialogue social apaisé et empreint de respect entre les partenaires sociaux. C'est aussi la confiance qui permet, quand c'est nécessaire, de fédérer les énergies et de se coaliser pour ensemble atteindre l'excellence. C'est, enfin, la confiance et la résilience qui permettent de surmonter les accidents de parcours et les échecs, sans qu'ils ne viennent toujours tout remettre en cause.

La société de projets est donc bien une société de la confiance. Pour autant, cette confiance ne se décrète pas. Elle est le résultat d'une alchimie insondable dont nombre d'éléments ne relèvent pas du champ politique. C'est pourquoi l'ambition de tout projet de société est en réalité de parvenir à changer l'Homme pour lui permettre de dépasser sa condition et d'atteindre de nouveaux buts.

La Guadeloupe se cherche depuis longtemps, et les Guadeloupéens peuvent avoir le sentiment tenace d'être maintenus dans un état d'introspection permanente en cultivant un dolorisme lancinant. Nous devons pourtant être animés de la conviction que l'essentiel de ce que nous cherchons depuis si longtemps réside d'abord en nous-mêmes, quand d'autres réduisent le choix de société à une simple question de gouvernance que l'on nous octroierait de Paris.

Adopter un projet de société, c'est sortir du registre des questions pour rentrer dans celui des réponses. Pour une Guadeloupe enfin au clair avec ses valeurs fondamentales, avec ses forces et ses faiblesses. L'heure des choix s'annonce. Elle doit précéder celle de la mobilisation et de l'action.

Sommaire

Avant-propos	2
Préface	4
Introduction	7
Une société plus juste et moins inégalitaire	15
<i>Il nous revient de définir, pour la Guadeloupe, une véritable politique « redistributive ».</i>	17
<i>Les inégalités de revenus doivent être corrigées.</i>	18
<i>L'élaboration d'un plan d'urgence pour l'insertion sociale des jeunes exclus est une priorité.</i>	20
<i>L'égalité passe aussi par des services publics de qualité.</i>	22
<i>Du développement et de la qualité de notre système éducatif et de formation dépend la réduction des inégalités.</i>	23
<i>Un égal accès pour tous à une santé de qualité doit être garanti.</i>	25
<i>Chaque Guadeloupéen doit pouvoir être logé dignement.</i>	29
Une société plus sûre et donc plus libre	31
<i>La sécurité est une condition de la vraie liberté.</i>	31
<i>La Guadeloupe présente une situation inquiétante en matière de violence et d'insécurité.</i>	32
<i>Il est nécessaire d'assurer une protection accrue des personnes et des biens et un meilleur accompagnement des victimes.</i>	33
<i>La prévention doit être prioritairement orientée vers les jeunes.</i>	34
<i>Les parents en difficulté doivent faire l'objet d'un accompagnement adapté.</i>	34
<i>La punition doit être proportionnée, rapide et utile.</i>	35
<i>Notre rapport à la loi doit évoluer.</i>	36
Une société encore plus dynamique et davantage créatrice de valeur ajoutée partagée	37
<i>Les Guadeloupéens sont dynamiques et ont envie d'entreprendre.</i>	38
<i>La Guadeloupe a montré qu'elle peut réussir dans de nombreux domaines.</i>	38
<i>Ce dynamisme et ces succès n'ont cependant qu'un impact réduit sur l'emploi.</i>	39
<i>L'économie guadeloupéenne reste confrontée à des handicaps qui freinent son développement.</i>	40

<i>L'économie guadeloupéenne se développe dans l'ensemble national, ce qui présente des avantages mais aussi des inconvénients.....</i>	<i>42</i>
<i>L'économie guadeloupéenne doit créer davantage de valeur ajoutée pour créer davantage d'emplois.....</i>	<i>42</i>
<i>L'appartenance à l'ensemble national commande que soient réactivés les outils du développement économique et du soutien aux entreprises.....</i>	<i>44</i>
<i>Le rattrapage en matière d'équipements et de services publics doit constituer une priorité nationale.</i>	<i>46</i>
<i>Notre situation particulière doit nous inciter à davantage valoriser nos avantages comparatifs.</i>	<i>47</i>
Une société plus respectueuse de son environnement.....	50
<i>Nous devons faire le choix du développement durable.....</i>	<i>51</i>
<i>Nos choix d'aménagements doivent tenir compte des préoccupations environnementales.....</i>	<i>51</i>
<i>Nous devons enfin résoudre nos problèmes de traitement des déchets.....</i>	<i>52</i>
<i>L'eau est notre bien commun, il nous faut mieux la gérer.....</i>	<i>53</i>
<i>Nous devons concevoir une politique des transports respectueuse de notre environnement.</i>	<i>54</i>
<i>La Guadeloupe peut constituer un modèle pour les énergies renouvelables.....</i>	<i>55</i>
<i>La protection des Guadeloupéens contre les risques naturels majeurs devrait constituer une priorité nationale.....</i>	<i>56</i>
<i>La protection des espaces naturels doit nous rassembler.....</i>	<i>56</i>
Une société plus ouverte sur le monde... ..	58
<i>Nous devons offrir à nos jeunes la possibilité de partir à la découverte du monde.....</i>	<i>59</i>
<i>Nous devons nous doter des moyens nécessaires à l'intensification des échanges avec l'extérieur.....</i>	<i>60</i>
<i>Nous devons élargir notre marché en exportant notre qualité et notre savoir-faire.....</i>	<i>61</i>
<i>Nous devons mieux accueillir ceux qui veulent développer la Guadeloupe avec nous.....</i>	<i>62</i>
<i>Nous devons davantage et mieux coopérer avec nos voisins de la Caraïbe.....</i>	<i>63</i>
Une société fière de sa diversité culturelle et de son identité	66
<i>La Guadeloupe est riche de sa diversité culturelle et identitaire.....</i>	<i>66</i>
<i>La diversité culturelle guadeloupéenne est source d'enrichissement mutuel au sein de l'ensemble national.</i>	<i>67</i>
<i>La diversité culturelle guadeloupéenne est un atout à valoriser.</i>	<i>68</i>
<i>Préserver notre richesse culturelle est une nécessité.....</i>	<i>70</i>
<i>Il convient d'accompagner les acteurs culturels et de promouvoir notre culture aux niveaux local, national et international.....</i>	<i>71</i>
<i>Il faut renforcer le financement de la création de nos expressions culturelles.</i>	<i>74</i>

<i>Notre culture doit devenir un vecteur de rayonnement.....</i>	74
Une société démocratique et responsable... ..	76
<i>Notre approche des questions statutaires et institutionnelles doit être plus sereine.</i>	78
<i>Il nous faut assumer nos choix sans complexes.</i>	79
<i>L'attachement à la République, au département et à la région n'exclut pas des aménagements institutionnels du type « assemblée unique ».....</i>	81
<i>Quelles que seront les éventuelles évolutions de nos institutions, un approfondissement de la décentralisation nous paraît nécessaire en Guadeloupe.</i>	83
<i>La démocratie guadeloupéenne doit s'organiser autour de valeurs politiques.....</i>	84
Conclusion : pour une société de confiance et non de défiance, pour une société de projets	86

Le peuple guadeloupéen, quand il se rassemble, est capable du meilleur. Un projet de société peut être cet élément fédérateur autour duquel la Guadeloupe peut se rassembler et se mettre en mouvement vers des objectifs et des ambitions partagés afin de renouer avec une croissance solide, avec un développement durable et solidaire, avec une prospérité pour le plus grand nombre et avec un épanouissement à la fois personnel et collectif. Pour y parvenir, il doit rassembler les Guadeloupéennes et les Guadeloupéens par-delà leurs différences et leurs opinions divergentes. Ni carcan, ni planification autoritaire, il doit au contraire offrir la liberté à chacun de réaliser son projet de vie sur la terre de Guadeloupe. Il doit s'adresser à toutes les Guadeloupéennes et à tous les Guadeloupéens, sans exclusive, et permettre à chacun de pouvoir accéder à sa parcelle de bonheur, conquise dans la richesse que ce pays peut créer, et non prélevée, préemptée ou confisquée au détriment de l'un ou l'autre de ses compatriotes.

Ce projet de société doit en réalité permettre de faire émerger une société de projets. Il fixe un cap, une direction, il énonce des valeurs et dessine un cadre pour la réalisation de ces projets. De la pensée aux actes, il a pour ambition de bâtir une société différente de celle qui, aujourd'hui, ne permet manifestement pas d'atteindre le bonheur auquel nous aspirons, pour le transmettre aux générations futures.

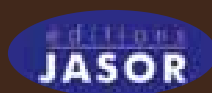
Par un dialogue rénové entre raison, éthique et morale, un nouvel humanisme doit émerger afin d'avancer vers ce que l'on peut appeler une « société bonne », où l'on peut vivre bien avec et pour les autres. En somme, nous aspirons à bâtir une société de paix, de concorde et de fraternité.

ISBN 978-2-912594-94-4



9782912594944

3 €



POUR UNE SOCIÉTÉ DE PROJETS

Couverture POUJAS - Ill. : Collob - Fotolia.com